LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

OCTOBRE 1737.

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXXVII.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majeste Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere *Niceron, Barnabite*, à present 38. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. *volumes en* 42. *parties, & continuë.* Bibliotheque Italique, *ou* Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. *Tomes, en* 15. *vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la* Bibliotheque Italique *& des Memoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present* 16. *Tomes en* 2. *parties chacun.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE.

Ou, Recueïl Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Octobre 1737.

ARTICLE I.

Contenant les pieces jointes au Manifeste de l'Empereur concernant la guerre contre les Turcs.

I. LA premiere piece indiquée dans le Manifeste de Sa Majesté Imperiale dont on a vû la copie le mois passé, est un plein-pouvoir donné par le Grand Seigneur au Seraskier Achmet Bacha, pour conclure la Paix avec Thamas-Kouly-Kan. Voici la traduction de cette piece.

„ DAns la conclusion actuelle de la Paix vous
„ vous conformerez au commandement qui
„ suit :

„ Honoré & respectable Administrateur des affai-
„ res de l'Empire, sage Conseiller, fidele, renom-
„ mé & trés-heureux Waly de Natolie, mon Se-
„ raskier & mon Vizir en Asie, Achmet Bacha
„ (dont la renommée & le bonheur puissent durer

„ constanment) Vous verrez dans le present com-
„ mandement, que par les broüilleries survenuës
„ entre la sublime Porte & la Perse, les Habitans
„ des deux Empires & en particulier le pauvre
„ peuple de Dieu qui habite les Frontieres, ont été
„ entierement ruinés, & quelques contrées sacca-
„ gées de fond en comble, & que touchés de com-
„ passion, nous avons résolu, afin de leur rendre la
„ tranquillité desirée, conformément à la puissance &
„ à la gloire que Dieu nous a accordées, de convertir
„ le refroidissement, qui desunissoit les deux gran-
„ des Cours, en une sincere & entiere amitié, en
„ ramenant la Religion à une parfaite égalité, afin
„ de remplir par là la volonté de Dieu & de meri-
„ ter de la reconnoissance de la part des Sujets.

„ Sa Majesté le trés-célébre Nadyr-Schach,
„ ressemblant à Saturne, & dont Dieu veüille rem-
„ plir les désirs, nous ayant proposé une réünion de
„ Religion, & de rétablir la Paix & la bonne intel-
„ ligence dans les termes du Traité conclu avec
„ notre vieux Pere le Sultan Murath IV. & selon
„ les limites reg'ées par lui, nous avions déja
„ donné ci-devant nos ordres à ce sujet; mais
„ maintenant nous apprenons, par la relation que
„ vous avez envoyée en Cour, que le trés-célebre
„ & trés-heureux Schach promet de lever les diffe-
„ rends de Religion qui regnent en Perse, de faire
„ à ce sujet des arrangemens salutaires, d'inserer
„ dans le Traité quelques Articles avantageux à la
„ Religion & aux deux Cours, & que pour mettre
„ la derniere main à cet ouvrage salutaire, il a nom-
„ mé & député l'honorable Abdull Backi Chan.

„ Comme ces propositions du Grand Schach
„ nous ont paru accompagnées de conditions justes
„ & raisonnables, Nous vous donnons par ces pre-
„ sentes un plein-pouvoir d'inserer dans le Traité
„ les

„ les trois Articles sur lesquels le Schach insiste, &
„ c'est à cette fin que nous vous adressons le pre-
„ sent commandement. Mais que des Infidéles (des
„ Chrétiens) ayent part & soient compris dans une
„ négociation entre des Musulmans, c'est-là ce
„ qui choque le bon sens, d'autant qu'il n'y a point
„ de Paix avec les Infidéles qui puisse subsister,
„ puisqu'elle est contraire à la Religion & abomi-
„ nable; c'est pourquoi la Paix avec la Russie, à
„ laquelle nous ne consentirons jamais, ne doit en
„ aucune maniere être mise sur le tapis.

„ Mais quant aux trois Articles susdits, nous les
„ acceptons, sçavoir, que les Sujets de Perse qui
„ voudront aller en Pélerinage à Mecka, & autres
„ saints Lieux, pourront le faire en allant & en reve-
„ nant en toute liberté, sans en être empêchés, ni
„ molestés, & sans payer aucuns droits aux passages
„ des ponts ou ailleurs, & qu'à cette fin il y aura
„ à Ispahan un Ministre Plénipotentiaire de la su-
„ blime Porte, & à notre Cour un Ministre Pléni-
„ potentiaire du Schach. Nous accordons de même,
„ qu'il vienne chaque année ici un de ceux qui ont
„ la direction des Pélerinages de la Perse, afin d'en
„ menager les interêts. Enfin les Prisonniers de part
„ & d'autre qui voudront retourner dans leur Patrie,
„ auront la liberté de le faire sans aucune oppo-
„ sition.

„ Le Schach a résolu par un effet de sa magna-
„ nimité, de lever tous les differends par rapport
„ à la Religion, & en particulier ceux que les Sectes
„ de Schienski & de Sunieski y ont occasionné, &
„ de n'y permettre que celle de Schwatinski, que
„ nous, les Successeurs de Mahomet, avons recon-
„ nuë, qui ne blasphème pas Abobekir, Omar &
„ Asman, & reconnoit pour légitimes Successeurs
„ Aley & ses Enfans; & par là il n'y aura plus à

„ l'avenir aucun differend à l'occasion des Sectes.

„ Le Grand Schach ayant non-seulement pris ces „ bonnes mesures dans l'Empire de Perse, & sup- „ primé pour toujours la Secte de Sunei, dont „ l'exercice public toleré en Perse, a donné lieu à „ toutes les froideurs & mesintelligences, mais nous „ ayant aussi reconnus pour le Successeur de Maho- „ met: Nous le reconnoissons pour le Grand Schach, „ & donnons tout le pouvoir necessaire pour signer „ le Traité. Et comme vous avez déja été accré- „ dité, nous vous donnons par les presentes le mê- „ me pouvoir, ainsi que le doit avoir l'Envoyé „ Abdull-Backy-Chan de son côté, de signer & „ conduire à sa perfection un Traité d'amitié, d'en „ échanger les originaux, & d'envoyer ensuite à „ nôtre Cour nôtre Vizir le Waley de Korman, „ ainsi que le Chan susdit & les Ulemans & la No- „ blesse qui l'accompagnent. Nous avons aussi dé- „ claré Pristaff nôtre Capidczy Bacha Miralem Mu- „ stapha Aga, afin qu'il escorte & défraie cette „ Ambassade jusqu'ici. Du reste aprés avoir reçu ce „ commandement & en avoir bien compris le con- „ tenu, vous vous employerez de toutes vos forces, „ en vertu du present plein-pouvoir, à rétablir entre „ ces grandes Cours l'union en affaires de Religion & „ des Sectes, afin de poser un fondement solide à „ une bonne amitié & harmonie, comme il a été „ dit ci-dessus, conformément aux vœux des Mu- „ sulmans, & avec une exclusion entiere des Infidé- „ les Russiens &c. &c. *Zilcihdezy* le 8. l'ann 1148. „ c'est-à-dire, le 8. Avril 1736.

La seconde piece dont il est fait mention dans le Manifeste, est une Lettre du Grand Vizir Mechmet Bassa au Prince Eugene de Savoye, dans laquelle il prône l'exactitude de la Porte à observer les Traitez, & reproche au contraire à la Russie le défaut opposé, finissant

finissant par dire que les Théologiens Turcs ont décidé, que ceux qui commencent la guerre sans l'avoir déclarée, & qui causent de si grands dommages aux Musulmans, ont accoutumé d'être vaincus & opprimés.

La piece suivante est une Lettre du même Grand Vizir au Comte de Königsegg, dans laquelle ce premier Ministre de la Porte tâche de refuter la Lettre du Comte d'Osterman où il rapporte les raisons qui ont obligé la Russie à rompre avec les Turcs.

„ C'est une chose connuë de tout l'Univers, *dit* „ *le Grand Vizir aprés un préambule fort long*, que „ la Porte Ottomane fait toujours tout ce qui dé- „ pend d'elle pour observer & affermir les Traitez „ qui subsistent entr'elle & la Russie, aussi bien „ que les engagemens qu'elle a avec les autres „ Puissances, & qu'à cette fin elle tâche de lever „ & d'assoupir sans délai les petits contretems & „ les difficultés qui arrivent quelquefois sur la Fron- „ tiere. . . . La plûpart des griefs qui sont rap- „ portés dans la Lettre du Comte d'Osterman, ont „ été levés & ensevelis dans un éternel oubli par „ la Paix perpetuelle faite en 1719. Cependant „ il rappelle des choses arrivées dans des tems éloi- „ gnés, quoique la Cour de Russie n'ignore pas „ que le Deli Sultan & plusieurs autres Nations, „ nées dans les montagnes & pays lointains, qui ne „ reconnoissent aucune sujetion & vivent en sauvages „ dans les Campagnes, s'étant comportées contre les „ ordres & la volonté de la Porte, on a détaché „ des Troupes contre elles pour les punir. C'est „ ainsi sans fondement qu'on attribuë à la Porte „ les excés commis par des gens si méprisables, de „ même que la conduite naturelle quoiqu'indigne „ des Cosaques, des Tartares & des Lesky. . . . „ Le Czar Pierre ayant paru former des prétentions

„ sur

„ sur la Cabardey & le Dagostan, il déclara dans
„ la suite par une Lettre dont l'original existe en-
„ core, qu'il se désistoit de ses prétentions. . . . .
„ Cependant la conduite de la Russie est aujour-
„ d'hui diamétralement opposée à cette déclara-
„ tion, parce qu'elle se plaint que le Sultan Fetki
„ Keari & le Sultan Islam Keari, & ensuite le Chan
„ de la Crimée, ont passé avec leurs Troupes, par
„ ordre du Grand Seigneur, par le territoire de
„ Russie, pour aller défendre la Cabardey & le
„ Dagostan, sur l'avis qu'on avoit que les Persans
„ devoient faire une invasion dans le Schirvan &
„ la Samachie, & avoient résolu le siege de la Ville
„ de Ghenge. Les plaintes de la Russie à ce sujet
„ sont d'autant moins fondées, qu'on avoit infor-
„ mé le Résident Russien à Constantinople de ce
„ passage indispensable des Tartares par le terri-
„ toire de Russie, & qu'on avoit défendu à ceux-
„ ci d'y commettre le moindre excés, comme ils
„ n'en ont point commis non plus. On autoit au
„ contraire lieu de se plaindre des Russiens à ce
„ sujet, vû qu'ils ont traversé ce passage de toutes
„ leurs forces, & ont agi en toutes choses de con-
„ cert avec les Officiers Persans de la frontiere. . . .
„ Ils disent outre cela, que les Persans sont sous
„ leur protection, & que si ceux-ci sont la Paix
„ avec nous, le nom de la Czarine doit y être aussi
„ compris. . . . Tels sont en partie les sujets de
„ plaintes de la Russie, & pendant qu'elle débauche
„ les Cosaques Sujets de la Porte & en fait des Sol-
„ dats, elle se plaint que la Porte ne renvoye pas
„ de petites Hordes de Cosaques, qui sont venuës
„ s'établir dans des lieux déserts sur le territoire
„ Ottoman, & nous sont plûtôt à charge que d'au-
„ cune utilité. . . . Et quoiqu'on donne à la Cza-
„ rine les titres qu'on a donné de tous tems aux
„ Souve-

„ Souverains de Russie, cependant le Résident qu'elle
„ a en cette Cour a osé lui donner de sa propre
„ autorité celui d'Imperatrice dans divers mémoires
„ qu'il nous a presentez; mais nous avons repliqué,
„ que la dignité Impériale n'appartient & n'est ré-
„ servée qu'à un de nos amis. Comme ce point a
„ été refusé aux Russiens, & que d'ailleurs ils ajou-
„ tent foi aux Rélations mal-fondées de leur Rési-
„ dent, ils affectent d'avoir été forcés malgré eux
„ à la guerre qu'ils avoient déja resolue. Ce sont
„ là les prétextes dont ils colorent leur résolution
„ selon leur ancienne coutume. . . . L'année der-
„ niere ils ont déja fait des infractions au Traité
„ de Paix, desorte qu'on fut obligé d'envoyer le
„ Cham des Tartares à Ak Kirman avec une Armée
„ considerable. Si dans ce tems-là on en avoit
„ voulu donner la permission aux Tartares, on au-
„ roit pû esperer, qu'avec la grace de Dieu, ils
„ auroient mis les Moscovites à la raison, mais la
„ Porte n'a point voulu faire la moindre breche à
„ la Paix avec la Russie.

La troisiéme piece est une Lettre du Comte de Kônigsegg au Grand Vizir du 5. Decembre 1736. qui a été inserée dans nos Mémoires, lorsqu'elle a paru. Cette Lettre se réduit à 3. points. Dans le premier le Comte de Kônigsegg fait voir que la Porte n'a pas répondu suffisanment aux Griefs de la Russie. Dans le second il dit que l'Empereur étant allié de la Russie, il souhaite que la Paix soit rétablie avant la fin de l'hiver. Dans le troisiéme le Comte de Kônigsegg propose la confirmation & la prorogation du Traité de Passarowitz.

La quatriéme piece est la réponse du Grand Vizir à ces trois points; en commençant par le dernier, qu'il dit qui est entierement conforme aux vœux de

la

la Port. Venant ensuite au premier point, voici ce qu'il dit:

„ Nous n'avons reçu les griefs de la Russie, „ qu'aprés que cette Couronne s'étoit précipitée con- „ tre le droit des gens & sans aucune explication „ ni discution préalable, & sans avoir entendu les „ réponses de part & d'autre, à commencer la „ Guerre, à entrer les armes à la main dans „ le territoire Ottoman, & à renverser de ses „ propres mains les fondemens sur lesquels on auroit „ pû entamer des conferences amiables; c'est pour- „ quoi nous n'avons pas trouvé à propos de répon- „ dre en détail à ces griefs, nous bornant à nous „ en rapporter à ce sujet à l'équité & à la discretion „ de l'Empereur des Romains.

„ Quant au troisiéme chef, le Grand Vizir dit, „ qu'il se flatte que l'Alliance de l'Empereur avec la „ Russie ne tend au préjudice de personne, & que „ du reste par consideration pour la médiation de „ Sa Majesté Impériale, la Porte est prête à faire la „ Paix avec la Russie sous les conditions communi- „ quées au Baron de Dahlmann.

La piece cinquiéme est la réponse du Comte de Kônigsegg du 28. Fevrier 1737., dont nous avons aussi donné la Traduction dans un de nos Journaux.

La piece sixiéme est une Lettre du Grand Vizir sans date, dont la traduction se trouve également raportée en son tems, & dans laquelle il declare que la Porte est prête à faire la Paix sur l'ancien pied, les Russes devant être contents de la satisfaction qu'ils ont prise, par les dégats qu'ils ont faits dans la Crimée.

La septiéme piece est une Lettre du Comte de Kônisegg du 20. Mars, dont on a aussi vû la traduction dans nos Journaux.

La

La huitiéme est l'extrait suivant de la Lettre du Sr. Wisniacoff au Hospodar de Moldavie de St. Petersbourg du 21. Mars 1737.

„ E giache d'ambe le parti col destinare reci-
„ procamente i Plenipotenziarii si è dato in questo
„ modo felice principio a questo salutifero affare,
„ Vostra Altezza con la sua già nota prudenza
„ considerare potra, *che l'essito di questo affare non*
„ *consiste più nel carteggio è corrispondenza coll so-*
„ *pradetto Eccel. Ministro di sua Cesarea Maestà*
„ *che appo la fulgida Porta risiede, mà solamente*
„ *dipende dal celere principio del Congresso, è dalla*
„ *spedizione al medesimo delli Ministri, poïche non*
„ *altrove, ma solamente nel Congresso, e non per*
„ *mezzo d'altri, ma de soli proprii Ministri Pleni-*
„ *potenziarii potra essere trattata la pace, e questo*
„ *salutifero affare*, con la Clemenza ed ajuto di Dio
„ potrà esser ridotto in buon stato, e perfezzione,
„ anzi che ogni altre vie non potranno che procra-
„ stinare l'effetto.

La neuviéme & dixiéme pieces sont deux Lettres du Grand Vizir au Comte de Kônigsegg, dans la premiere desquelles, aprés le préambule ordinaire, il repete " qu'il est persuadé que l'Alliance de l'Em-
„ pereur avec la Russie ne doit donner ombrage à
„ personne, & qu'en particulier la Porte Ottomane
„ craindroit de faire tort à la justice & à l'équité de
„ S. M. Imp. si elle ne s'en promettoit pas une
„ entiere sûreté dans la conjoncture presente. *Il con-*
„ *tinuë ensuite disant.* Nous avons déja déclaré
„ que par consideration pour S. M. I. nous ferons
„ les derniers efforts pour finir au plûtôt le grand
„ ouvrage de la Paix. Vous sçavez qu'il n'a été
„ retardé jusqu'ici que parce que, conformément au
„ Droit des Gens, il falloit en établir auparavant le
„ fondement. Mais maintenant que la Czarine

„ vous

„ vous a donné de bonnes assurances, nous avons
„ résolu de nous conformer à vos désirs par raport
„ à l'envoi des Ministres Plénipotentiaires. En con-
„ sequence nous avons reçu pour un fondement suffi-
„ sant cette déclaration, ainsi que celle que vous ne
„ prétendez faire rien contre la réputation & la
„ magnificence de la sublime Porte, & avons fait
„ insérer dans le plein-pouvoir de nos Ministres
„ Plénipotentiaires, que non seulement ils doivent
„ proroger la Paix avec l'Empereur, mais aussi met-
„ tre la derniere main à celle qui est sur le tapis
„ avec la Russie, ayant en même-tems donné ordre
„ à ces Ministres de se rendre à Sorocca pour la mi-
„ Avril.

L'autre Lettre est la réponse du Grand Vizir à celle du Comte de Kônigsegg du 20. Mars & est écrite aprés le 25. Mai. Ce premier Ministre Ottoman s'explique comme dans la précedente, & insinuë qu'il n'y a plus rien à ajouter à l'ouvrage de la Paix, puisque les Plénipotentiaires Turcs sont en chemin pour le lieu du Congrés depuis la mi-Avril.

La onziéme & derniere piece est la Lettre du Comte de Kônigsegg ci-jointe, sans date, & qu'on peut regarder comme la déclaration de guerre faite directement à la Turquie. Cette Lettre est adressée au Grand Vizir.

„ Nous vous avons donné des preuves plus que
„ suffisantes par trois lettres consécutives que nous
„ avons écrites, du zéle sincére de l'Empereur des
„ Romains pour la conservation & le rétablissement
„ de la Paix. Pendant plusieurs années qui ont
„ précedé la guerre, que n'avons-nous pas fait pour
„ la prévenir, avec autant de sincérité & de droi-
„ ture que d'inclination? Et n'ayant pû réüssir, nous
„ n'avons rien negligé pour mettre fin aux trou-
„ bles

„ bles. On auroit de la peine à trouver un moyen
„ que nous n'ayons pas employé pour reconcilier
„ les esprits des Puissances belligerantes, que nous
„ n'ayons pas mis en usage pour arriver à un but si
„ salutaire, tant auprés de S. M. de toutes les Rus-
„ sies, qu'auprés de la sublime Porte & des autres
„ Princes zélés pour la tranquillité publique. Les
„ Ministres de l'Empereur dans les Cours Etrange-
„ tes ont été plus occupés de cette affaire que des
„ interêts personnels de S. M. Imp. Nous osons
„ provoquer sur cet article à la sublime Porte, qui
„ ne peut se dispenser de rendre elle-même un té-
„ moignage avantageux aux conseils & exhortations
„ pacifiques qu'on lui a faits & donnés. Mais com-
„ me nous nous sommes aquités d'un côté de tout ce
„ qu'on pouvoit attendre d'un bon & pacifique Voi-
„ sin, nous n'avons pas moins tâché de remplir
„ tous les devoirs d'un fidele Allié. L'Empereur des
„ Romains avant de prendre part, soit à la Paix,
„ soit à la Guerre, a offert ses bons offices pendant
„ quelques mois à la sublime Porte pour mettre
„ fin aux malheurs de la Guerre, & cela du con-
„ sentement de S. M. de toutes les Russies. Mais
„ la sublime Porte au lieu d'avoir égard à ces
„ bons offices, a rejetté tous les moyens qu'on lui
„ proposoit pour le rétablissement de la Paix. Nous
„ avons été sensibles à ce procedé, mais nous n'a-
„ vons pas desesperé de réüssir. Cependant comme
„ il falloit donner du poids à nos bons offices,
„ nous nous sommes préparés à la Guerre, & nous
„ avons donné part à Vôtre Excellence des raisons
„ qui nous portoient à prendre ce parti. Les choses
„ étoient alors déja si avancées, que nous eussions
„ pû prétendre de la sublime Porte le rembourse-
„ ment des fraix que nous avions faits par sa faute en
„ préparatifs pour la Guerre.

„ Mais

„ Mais les sentimens magnanimes de l'Empereur
„ des Romains & son désir pour le rétablissement
„ de la Paix, l'ont emporté sur ces considerations.
„ C'est pourquoi nous avons déclaré à Votre Exc.
„ dans la premiere Lettre que nous lui avons écrite,
„ *Que S. M. Imp. au lieu de souhaiter d'étendre les*
„ *bornes de ses Etats, souhaitoit seulement de proro-*
„ *ger les Traitez qui subsistent entre les deux Puis-*
„ *sances, & de resserrer les liens qui unissent les deux*
„ *Empires.*

„ Mais comme toutes les choses ont leurs bor-
„ nes, & que la prudence ordonnoit de ne point
„ permettre que de si héroïques sentimens fussent
„ un obstacle au grand ouvrage de la Paix, l'hiver
„ étant inutilement écoulé, on a accompagné la dé-
„ claration de S. M. I. des restrictions convenables,
„ & son Ministre auprés de la Porte a déclaré plus
„ d'une fois, que s'il manquoit quelque chose à la
„ consommation de la Paix avant le commence-
„ ment du mois de Mai, elle n'en deviendroit que
„ plus difficile. Mais toutes ces remontrances ont été
„ inutiles, & au lieu d'y prêter l'oreille, la sublime
„ Porte a tâché de répandre toutes sortes de soup-
„ çons pour mettre de la jalousie entre de fidéles
„ Alliés. On a d'abord fait une difficulté toute
„ nouvelle & par là inopinée par raport au lieu
„ du Congrés, & il a fallu travailler pendant plu-
„ sieurs mois pour engager la sublime Porte à en-
„ voyer des Ministres Plénipotentiaires sur les Fron-
„ tieres des Etats des Puissances Belligerantes. On
„ a ensuite donné une preuve manifeste de son éloi-
„ gnement pour la Paix par la condition inique &
„ injuste qu'on en a proposée. Cependant il faut
„ avoüer, que pendant qu'on étoit occupé à lever
„ ces difficultez, Vôtre Exc. étaloit avec une élo-
„ quence affectée son inclination pour la Paix. Mais

„ la

„ la réalité ne répondoit pas aux paroles. Et com-
„ me les Lettres que le Hospodar de Moldavie écri-
„ voit au Ministre de Russie étoient entierement
„ opposées à celles que Vôtre Excellence nous écri-
„ voit, la réponse qu'elle a faite à la troisiéme que
„ nous lui avons écrite, développe dans tout son
„ jour l'éloignement de la sublime Porte pour le
„ rétablissement de la Paix.

„ Nous ne pouvions manquer de pénetrer le ve-
„ ritable but de cette manœuvre politique, mais par
„ là même nous nous sommes trouvés obligés de
„ faire d'autant plus grands préparatifs de guerre, de
„ même que S. M. de toutes les Russies, pour la
„ même raison; & l'hiver étant déja écoulé, ne ces-
„ soit point de nous exhorter à ne point laisser aussi
„ écouler le tems propre à s'assurer par la voie des
„ armes d'une Paix solide & constante. Desorte
„ que l'Empereur des Romains ne sçauroit se dis-
„ penser plus long-tems d'accorder à une fidéle
„ Alliée les secours qu'elle demande si ardemment.
„ C'est par la faute de la sublime Porte, que Sa
„ Majesté Imperiale prend le parti de la guerre;
„ mais comme c'est malgré elle qu'elle prend ce
„ parti, son inclination & ses sentimens pour la
„ Paix sont toujours les mêmes. Elle est toujours
„ disposée, ainsi que S. M. de toutes les Russies,
„ même au milieu des armes, à rétablir & affermir
„ la Paix à des conditions raisonnables. De façon
„ que comme il auroit été facile auparavant à la
„ sublime Porte d'empêcher que la flamme de la
„ Guerre qu'on a tâché d'éteindre depuis plus d'un
„ an, ne s'étendît, il dépend encore d'elle, de mer-
„ tre fin aux calamitez qui ont accoutumé de l'ac-
„ compagner. C'est de quoi nous avons cru devoir
„ vous donner part, &c.

Pour

Pour remplir le vuide de cet Article, ou plûtôt pour y donner quelque peu de Litterature, je fais usage de trois petits Odes faites par l'Abbé de Lauguiet, qui nous a déja fourni des Vers de sa façon. Ceux-ci regardent le plus noble de tous les sujets.

O D E.

Toi qui par un amour en tous lieux signalé,
Fais de Prêtre & d'Hostie en même tems l'office:
Sous les ombres d'un Pain, toi, chaque jour voilé,
O Dieu je te célébre, à mes chants sois propice.

Se flatant d'exprimer dignement ce bienfait
Quel sublime génie est assez téméraire,
Et parmi les Elus quel Etre assez parfait
Pourroit dans sa grandeur nous venter ce mystere.

De ma lyre impuissante inutiles efforts,
Mais où suis où me guide une soudaine yvresse,
Esprit saint je te sens à ses nobles transports,
Oüi ton feu me pénetre, il m'embraze, il me presse.

Fils du Trés-Haut viens-tu sur les aîles des vents,
A la nature émûë annoncer ta presence?
Dans les airs ébranlés les foudres sillonnants
Tiennent-ils devant toi l'homme dans le silence?

Mortel à quels honneurs je te vois élevé!
Prenant ta même chair, Dieu se métamorphose:
Le pain de sa substance entierement privé,
A tes mots tout puissants reçoit l'apotheose.

O mer pour nous saisir d'un salutaire effroi,
Amoncele tes flots, sors des vastes abîmes.

Toi

Toi terre bondiſſant à l'abord de ton Roi,
Des monts reſpectueux fais incliner les cîmes.

Prophane, dont l'eſprit aux ténebres livré,
Ne connoit que des ſens l'aveugle miniſtere.
De ta foible raiſon follement enyvré,
Arrête, ne viens pas contempler ce myſtere.

Aux enfers ton ſéjour vas monſtre furieux,
De leurs dogmes impurs tant de fois l'interprête,
Mais ſans force & ſans voix à toi même odieux,
Tu n'es bon qu'à montrer ta honteuſe défaite.

Ciel tremblant aux régards de ton Dieu triomphant,
Dans ton culte forcé ne vois rien d'admirable.
Sous un pain figuré la terre l'adorant,
Offre d'une main libre un encens préferable.

Univers attentif, apprenez mon bonheur,
D'une immuable foi le rayon pur m'éclaire,
La grace parle en flamme & prépare mon cœur,
Je ſers à l'Eternel d'auguſte ſanctuaire.

Tel eſt de mon Sauveur le précepte divin;
Je prens avec ſon ſang ſa chair incorruptible,
Sous la ſeule apparence ou du pain, ou du vin,
Je prens ſéparément le Chriſt indiviſible.

Gardes-toi, n'uſes pas de ce met précieux,
Indigne de qui l'ame eſt au crime aſſervie,
De ta perte aſſurée, auteur audacieux,
Tu trouverois la mort dans le ſein de la vie.

Super flumina. *Psalm. &c.*

DAns ces lieux où L'EUPHRATE arrosé de nos pleurs
Nous décrit en fuyant tes premieres grandeurs,
C'est là, chere SION, qu'annonçant la tristesse,
Nos luts d'un doigt leger n'éprouvent plus l'adresse.
D'un rapide succés les conquerans enflés,
Par qui JERUSALEM vit ses murs désolés,
Ingénieux Auteurs du plus dur esclavage,
Tiennent pour nous braver cet odieux langage,
Chantés nous aujourd'hui de ces Hymnes ventés
Dont SION resonnoit dans vos solemnités :
Devant vous du Lieu saint destructeurs fanatiques
Quel Privilege auroient nos sublimes cantiques,
Comment sous ces climats seroient-ils reverés ?
Sacrés, ils ne sont faits que pour des Lieux sacrés,
O Rives du JOURDAIN, ô Temple, ô Ville sainte!
Quand mes yeux verront-ils rétablir ton enceinte :
Si par d'autres objets désormais enchanté
J'oubliois de DAVID la celebre Cité,
Que d'un stérile esprit la féconde impuissance,
Rende à jamais ma langue esclave du silence,
Oüi toujours de SION embrassant le destin,
J'en ferai de ma joye ou la source ou la fin:
Mais aux fils D'ESAU donne un juste salaire,
Dieu, qui vois chaque jour leur rage sanguinaire
Souviens toi de leurs cris dans les jours pleins d'horreur
Où ta JERUSALEM signala ta fureur,
Quand de ces inhumains la noire antipatie,
Souhaita cette Ville en sillons convertie,
O toi de la pudeur inévitable écuëil,
Funeste BABILONE, Empire de l'orguëil,

Jusqu'à

Jusqu'à quand : mais je vois tes murailles croulantes
Confondre de tes fils les reliques sanglantes,
Grand Dieu, songe à ton nom reveille ton courroux.
De tant d'impietés vanges-toi, vanges nous.

Omnes Gentes. *Psalm. &c.*

DU Tyran des enfers cessez d'être la proye,
De son culte grossier reconnoissans l'erreur,
NATIONS, à l'aspect des Autels du Seigneur
Accourez à l'envi signaler votre joye.

Avec un saint respect venez du Dieu vivant
Adorer la grandeur & la magnificence;
Les Cieux même étonnés tremblent en sa presence
Et la terre à ses yeux croit rentrer au néant.

Quels prodiges pour nous ne fait pas sa puissance,
JERICO voit tomber ses remparts à nos cris,
Un mortel à sa voix rend les Astres soumis,
Et les Rois sous nos pieds restent dans le silence.

De tous les biens ensemble ici nous joüissons
L'émeraude du pampre embellit nos montagnes,
Et le lait ruisselant dans nos riches campagnes
Se marie avec l'or des fertiles moissons.

Par les parfaits accords d'une douce harmonie,
L'Immortel celebré nous prépare les Cieux;
C'est-là que se livrant il dévoile aux heureux
De ses vastes desseins la sagesse infinie.

Humbles dans les excés de nos prosperités
Rendons à leur Auteur un éternel hommage,
Donnans de notre zele un public témoignage.
Dans des Hymnes nouveaux étalons ses bontés.

Qu'au bruit de nos concerts l'idolâtre s'éveille:
Mais d'amour & de crainte également touchés,
Bannissons de nos chants ces sons trop recherchés
Qui n'allans pas au cœur ne frappent que l'oreille.

Prés du Dieu D'ABRAHAM, rangez-vous Potentats,
Et par le nœud étroit d'une sainte Alliance
Ecrasez ces Tyrans dont la noire insolence
Ne fait compter les jours que par des attentats.

Le mot de l'Enigme du mois passé est *l'Eclair.*

ENIGME.

QUand nous nous assemblons, l'artifice des hommes
Nous fait changer de nom, de sort, de qualité:
Vous nous voyez ici cinquante que nous sommes,
Sans pouvoir découvrir notre subtilité.

PROGRAMME *de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux.*

L'Academie propose à tous les Sçavans de l'Europe un prix fondé à perpetuité par feu Mr. le Duc de la Force. C'est une médaille d'or de la valeur de trois cens livres.

On en distribuera deux le 25. Août 1738. Un de ces prix est destiné à celui qui expliquera le plus probablement la *Cause de l'Opacité & de la Diaphanéité des Corps:* Et l'autre à celui qui donnera l'explication la plus probable de la *Cause de la Fertilité des Terres.*

Les Dissertations pour le concours ne seront reçuës que jusqu'au premier de Mai prochain. Il sera libre de les envoyer en François ou en Latin. On demande

demande qu'elles soient écrites en caractéres bien lisibles.

On avertit les Sçavans qu'il y aura aussi deux prix à distribuer l'année suivante 1739. ; que l'un de ces prix sera destiné au meilleur ouvrage sur la question, *Si l'air de la respiration passe dans le sang :* Et l'autre, à celui qui expliquera avec le plus de probabilité *la Cause de la chaleur & de la froideur des Eaux Minerales.*

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un Billet separé & cacheté la même Sentence avec son nom, son adresse & ses qualités, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les paquets seront affranchis de ports & adressés à Mr. Sarrau, Secretaire de l'Academie, ou au Sr. Brun, Imprimeur, Aggregé de l'Academie, ruë St. James.

Le prix de cette année, *Sur le mouvement Musculaire*, a été remporté par Mr. Alexandre Stuard, Ecossois, Medecin ordinaire de la Reine d'Angleterre.

A Bordeaux le 25. Août 1737.

AVIS.

Le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, continuëra jusques à la fin de la presente année, à donner des Souscriptions pour le Dictionnaire de Bayle, fol. 4. vol. qui s'imprime actuellement à Basle en Suisse, & dont les conditions sont marquées dans ses derniers Journaux : Il donne aussi avis aux Souscripteurs que suivant les avis qu'il a de Basle, il recevra & distribuëra incessamment les deux premiers Tomes de cet Ouvrage à ceux qui ont & auront souscrit au tems marqué ci-dessus.

Le même continuë à distribuer des Sou-

ſcriptions pour les Mémoires qui ſervent à l'Hiſtoire des Insectes, par le Sçavant Mr. de Reaumur, dont les conditions ſont marquées dans le Journal de Juillet 1736.

ARTICLE. II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. *Toſcane.* On éleva le 27. Juillet ſur la porte du vieux Palais à Florence les Armes du nouveau Grand Duc François II. à la place de celles du feu Grand Duc; & les Généraux de Wachtendonck & de Breitwitz qui commandent les Troupes Impériales dans ce Duché, ont été occupés pendant quelque tems à aller recevoir pour S. A. R. le ſerment de fidélité de celles de Toſcane dans les diverſes Places où elles ſont en garniſon. Le Senateur Charles Ginori en eſt allé informer S. A. R., & de tout ce qui regarde le Grand Duché, enſuite d'un ordre que le Prince de Craon avoit reçu de la Cour de Vienne d'envoyer à ce ſujet en Servie une perſonne de rang. Outre cette commiſſion dont Mr. Ginori eſt chargé, il a celle de remettre pluſieurs Lettres au nouveau Souverain, une entr'autres de l'Electrice Douairiere Palatine, qui le felicite ſur ſon avénement au Grand Duché; & une autre du Sénat de Florence, pour ſupplier S. A. R. de lui confirmer les Privileges & les Prérogatives dont il a joüi ſous les Princes de la Maiſon de Medicis.

II. En attendant les ordres du nouveau Grand Duc par le retour du Sénateur Ginori, les conferences continuent chez le Prince de Craon; on les reprend

reprend ensuite chez l'Electrice Doüairiere, & l'on en infere qu'il y aura de grands changemens dans les Tribunaux : Qu'on prendra des mesures efficaces pour l'administration de la Justice : Et qu'ensuite d'un Reglement concernant les Milices du Pays, auquel le Général Wachtendonck a mis la derniere main, elles seront enrégimentées & mises sur le pied de Troupes reglées, sans qu'elles coutent au Gouvernement plus que dans l'état irrégulier où elles étoient : Qu'on en formera quatre Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie ; ceux d'Infanterie devans être de trois Bataillons, dont un de Troupes nationales, & les deux autres de Troupes étrangeres : Que le Regiment de Cavalerie sera de 700. hommes, & destiné uniquement à la garde des Marennes de Sienne & des Plaines de Pise : Que les Bataillons de Troupes étrangeres qui entreront dans chaque Regiment seront formés des Gardes du Corps & du Regiment, des Gardes du nouveau Grand Duc, qui se rendront des Pays-Bas à Livorne vers le Printems prochain, de même que des Regimens Impériaux de François & de Charles Lorraine, dont on croit que l'Empereur fera present à S. A. R.

Voilà en partie ce qui a déja été résolu dans les conferences tenuës pour la plûpart en presence de l'Electrice Doüairiere Palatine : Mais il paroit que l'exécution en est remise jusqu'à l'arrivée du nouveau Grand Duc.

III. Quant à divers autres arrangemens, on a jugé à propos de les faire valoir dés-à-present. On relegue en conséquence les personnes suspectes au Gouvernement, ou dont il n'a pas sujet d'être bien content : On a publié une Ordonnance qui défend sous de vigoureuses peines de prendre part aux Lotteries étrangeres ; Et l'on a expédié des ordres à tous ceux qui possedent des Charges publiques, d'aller

d'aller résider à leurs Postes. On a aussi publié un Edit par lequel il est ordonné aux Ecclésiastiques, & Séculiers d'exhiber dans deux mois une note exacte de leurs revenus, afin d'établir ensuite une Taxe proportionnée pour subvenir au remboursement des dépenses qu'on a été obligé de faire à l'occasion du long séjour que les Espagnols ont fait dans ce Pays. Cet Edit s'étend jusqu'aux Artisans & autres qui doivent donner également une note de leurs gains, pour être compris dans la Taxe.

IV. L'Electrice Doüairiere qui s'est mise en possession des Biens libres du feu Grand Duc son frere, a envoyé une procuration en France pour y faire aussi prendre possession de ceux qui sont dans ce Royaume appartenans à la Maison de Medicis; & le Roi Trés-Chrêtien lui a fait presenter ses bons offices pour la maintenir sa vie durant dans la tranquille possession des mêmes Biens. On est surpris de la quantité de Bijoux & autres effets rares qui se sont trouvés dans le Cabinet du feu Grand Duc, & dont Mr. Julien Dami qui avoit la direction, a rendu compte à Madame l'Electrice.

Cette Princesse a fait present au Général Wachtendonck qui l'est venu saluer le 6. Août, d'une Croix de Chevalier de la Religion de Malthe garnie de diamans, d'une Canne avec un pommeau d'or garni de même, & d'un Etui d'or. Elle a aussi envoyé à la Princesse de Craon un Service d'or pour la campagne, & un autre de porcelaine de Misnie; douze Tablettes d'or au Prince de Craon, & une boëte de même métal au Marquis son fils. La Princesse de Craon avoit auparavant fait present à Madame l'Electrice de trois services de porcelaine des Indes.

V. Le Ministere est toujours attentif aux démarches des Espagnols, quoiqu'ils se tiennent fort tranquilles

quilles dans les Places vers les côtes où ils ont garnison. Tout ce qu'ils font à present, c'est d'augmenter considerablement les Fortifications de Piombino, où un grand train d'Artillerie est arrivé depuis peu venant de Naples.

VI. *Rome.* On n'a pas encore à annoncer la conclusion de l'accommodement avec les Cours de Madrid & de Naples, quoique l'on eut tenu diverses Congrégations à ce sujet. On prétend qu'au retour d'un Courier dépêché à Madrid à l'issue de la derniere de ces Congrégations qui a eu lieu le 12. Août, on sçaura quelque chose de positif là-dessus. On sçait bien dès à present que le Roi Catholique d'un côté montre assez de penchant vers cet accommodement, puisqu'il se désiste de plusieurs de ses prétentions; & que de l'autre le St. Pere lui permet la levée d'un million chaque année, pendant six ans consécutifs, sur les revenus du Clergé Séculier & Regulier, afin de rembourser au Trésor de ce Monarque le reste des sommes qu'a couté la conquête d'Oran; mais on craint aussi qu'un incident dont on va faire mention, ne soit derechef un motif trop puissant pour former de nouvelles difficultés. Voici ce qui en est.

Le Chevalier Bussi qui commande à *Nettuno* deux Galeres du Pape, ayant débarqué le Duc & la Duchesse Strozzi dans l'Isle d'*Ischia*, alla jetter l'ancre à la hauteur de l'Isle de *Foja*, & y envoya sa Chaloupe pour prendre des provisions. Une Felouque Napolitaine qui y étoit pour veiller sur les contrebandes, survint & voulut la visiter, mais celle-ci prit d'abord le large, & se retira vers les Galeres. La Felouque la poursuivit, fit une décharge de sa Mousqueterie sur elle, & s'avança jusqu'à la portée du fusil des Galeres; ce qui obligea le Chevalier Bussi à ordonner une décharge de toute sa Mous-

queterie

queterie sur la Felouque, dont quelques hommes ont été tués. La Felouque ne tarda point à se retirer; & le Chevalier Bussi fit aussi voile vers l'Isle de *Pontio*, craignant que les Galeres de Naples ne vinssent à sortir de leur Port, comme effectivement elles en sortirent le lendemain matin, trois de ces Galeres ayant mis en mer à la poursuite de celles du Pape qui se sont retirées à *Civitta-Vecchia*.

VII. Quant à l'accommodement entre le St. Siege & la Cour de Lisbonne, il paroit encore éloigné, puisqu'on assure que dans une conference que le Pere d'Evora, Ministre de Portugal, a eu avec le Cardinal Corsini, il a déclaré que si l'on continuë de refuser au Roi son maître ce qu'il demande, Sa Maj. Portugaise rappellera une seconde fois tous ses Sujets qui sont à Rome.

VIII. L'Abbé de Harrach qui étoit chargé des affaires de l'Empereur en cette Cour, y est à present son Ambassadeur extraordinaire; & la Charge d'Auditeur de Rote qu'il a exercée pendant quelques années, a été conferée à Mr. Gudenius. Mr. de Harrach depuis qu'il est revêtu de son nouveau caractere, a eu une Audience particuliere du Pape, dans laquelle il lui a notifié que les Armées Impériales ayant commencé les hostilités contre les Infidéles, l'Empereur comptoit que Sa Sainteté ne refuseroit pas le même contingent que ses Prédecesseurs ont fourni en pareil cas. On ignore la réponse du St. Pere; mais il a depuis fait publier une Indulgence pléniere, & ordonné des prieres publiques pour implorer la bénediction du ciel sur les armes de S. M. Imp.

IX. La nuit du 30. au 31. Juillet le Cardinal Cinfuegos fit replacer au-dessus de la porte de son Palais les Armes du Pape & de l'Empereur; & le matin suivant il alla en grand cortege à l'Audience du

du Pape, parce que ce Prélat a résolu de reparoître en public, & d'assister de nouveau aux Congrégations. La nuit du 2. au 3. Août on a ôté au contraire les Armes de l'Empereur de dessus la porte de l'Eglise Sicilienne de *Madona di Constantinopoli*, & l'on y a élevé à la place celles du Roi des deux Siciles, & du Cardinal Aquaviva son Ministre. Quelques jours auparavant l'Abbé Poluci, Agent de Toscane, avoit pris possession du Palais de *Piazza Madama* & de celui *della Trinita di Monti*, au nom de l'Electrice Doüairiere Palatine, comme étant compris dans les Biens allodiaux de la Maison de Medicis.

X. *Naples.* Don Barthelemi Intbieri, Agent de la même Princesse (l'Electrice Doüairiere Palatine) en cette Cour, en a reçu une procuration dans les formes, pour prendre en son nom possession des Biens allodiaux de sa Maison qui sont situés dans ce Royaume. On croyoit que la Cour s'opposeroit à cette prise de possession; mais c'est elle au contraire qui a résolu d'en donner l'investiture à la Princesse, & qui a donné à son Agent le formulaire de la Procure qu'on souhaitoit qu'elle lui donnât à cet effet. Mais le Pere Ascanio, ci-devant chargé des affaires d'Espagne à Florence, a, dit-on, ordre de protester contre tout Traité de Famille que Son Altesse Electorale pourroit faire au préjudice du Roi; la Cour de Madrid prétendant que le Traité de Famille qui a été fait en faveur de ce Prince avant les derniers arrangemens, doit subsister; au lieu que celle de Vienne veut que ce Traité de Famille est non-seulement cassé par le Traité de Vienne; mais aussi que le Duc de Lorraine, sans aucun Traité de cette nature, doit succéder, aprés la mort de l'Electrice Doüairiere dans tous les Biens allodiaux de la Maison de Medicis, en compensation des allodiaux de la Maison de Lorraine cedés à la France. On

prétend

prétend même que le Comte de Fuenclara, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Vienne, & le Marquis de Las Minas qui a le même caractere à Paris, ont reçu ordre de faire une semblable protestation à ces deux Cours. C'est ce que l'on sçaura positivement dans peu, & quelles suites cette affaire pourra avoir.

XI. On parle à Naples de l'évenement arrivé prés d'*Ischia* par raport à une Felouque Napolitaine & deux Galeres du Pape, comme d'une cause suffisante pour retarder l'accommodement avec le St. Siége, puisqu'il y a eu à cette occasion des Conseils tenus en presence du Roi, & que l'on assure que Sa Maj. a résolu d'en demander une satisfaction éclatante.

XII. Depuis peu l'on a expédié des ordres pour mieux regler le payement de la solde dûë aux Troupes & la fourniture du pain, & pour défendre aux Officiers de vendre leurs places de Capitaine, Lieutenant ou Enseigne; S. M. voulant que lorsque ces Charges viendront à vaquer, elles soient données à ceux qui les meritent par leurs services. Il a paru dans le même-tems un nouvel Edit par lequel S. M. a créé quatre nouveaux Emplois de Secretaires d'Etat dont elle a disposé en faveur du Marquis de Montalippe, de Don Bernard Tamuci, de Don Jean Bracaccio, & de Don Caëtano-Marie Brancone. Le premier qui a été nommé en même-tems Conseiller Privé, aura dans son Département les affaires de la Guerre & de la Marine, & les affaires étrangeres. Le second sera chargé des affaires de Grace & de Justice. L'administration des Finances est donnée au troisiéme; & le dernier reglera ce qui regarde le droit de Patronage & les autres affaires Ecclésiastiques. Le Roi a déclaré aussi Chevaliers de la Clef d'or, le Comte Finotoli, Milanois, le Prince della Rocca Filomarini, son Ambassadeur en Espagne, le

Marquis

Marquis Groviono Carraccioli, fils du Duc de St. Vith, & le Marquis Aquaviva Carnignani, qui a de plus été déclaré Introducteur des Ambassadeurs avec 3000. pistoles d'apointement.

XIII. *Venise.* On prétend que l'une des raisons qui engage la République à ne point prendre part à la guerre contre les Turcs, est, qu'elle veut auparavant attendre le succés de la négociation qui va s'entamer à *Nimirow* entre les Ministres de l'Empereur, de la Czarine, & ceux de la Porte Ottomane. Entre tems, elle se contente, aprés un grand Conseil qui s'est tenu sur la conjoncture presente, d'armer quatre Vaisseaux de guerre, qui sont, la *Vierge de l'Arsenal*, le *St. Pie*, le *Lion*, tous trois du premier rang, & la *Fortune* du second, lesquels ont été radoubés depuis peu; de faire réparer dix autres Vaisseaux de guerre, & de faire aussi continuer le travail de douze Navires, qui avoit été interrompu.

Le Chevalier Mocenigo, ci-devant Ambassadeur de la République, aux Cours de France & de Rome, fut élu le 24. Août par le Sénat pour aller en la même qualité à celle de Naples.

XIV. *Milan.* Les Etats de ce Duché ont fait faire diverses representations à la Cour de Vienne pour tâcher d'en obtenir quelque diminution par raport aux deux millions qu'ils doivent payer au Roi Trés-Chrêtien; mais leurs instances n'ont produit aucun effet, l'Empereur ayant ordonné qu'on levât cette somme sans délai pour la remettre en France.

En conformité d'un ordre du Comte de Traun, Gouverneur du Milanez & Duchés réünis, qui a été envoyé à Trente; on en transporte à Milan & autres Villes de ce Duché, toutes les Munitions qui se trouvent dans les Arsenaux & Magazins de ce Pays-là.

Ce qu'on aprend de *Turin*, est la confirmation de l'ordre donné pour faire des amas de vivres en *Piémont*, & que la Cour a reformé deux Regimens de Troupes Suisses.

XVI. *Genes.* On se promet beaucoup ici de la Convention rapportée dans nos derniers Mémoires, & qui a été faite entre les Cours de Vienne & de Versailles par raport à l'Isle de *Corse*. Mais on sçait que les rebelles de cette Isle ne s'en allarment gueres, qu'au contraire ils comptent autant que jamais sur des secours que leur promet le Baron *Theodore de Neuhoff* leur Chef, qui les a honoré de ses Lettres au commencement d'Août; elles étoient écrites de *Lisbonne*, & leur annonçoient son arrivée en cette Ville, d'où il faisoit voile actuellement aprés s'y être arrêté pendant douze jours. Comme ces Lettres portoient aussi que dans peu il se retrouveroit auprés d'eux avec un secours puissant, les mécontens n'ont point hésité de se rendre devant *Ajaccio*, & d'en entreprendre le Siege qu'ils poussent avec vigueur. Leurs partis ont fait aussi de grands ravages dans le *Calenzana*; & sur l'avis que divers particuliers entretenoient des intelligences secretes avec les Genois, ils ont brulé plusieurs Maisons dans cette Province, avec hommes, femmes, enfans, & tout ce qu'elles renfermoient.

Des avis postérieurs à ceux-là marquent le retour effectif en *Corse* du Seigneur *Theodore* avec quatre Vaisseaux Hollandois ou Fregates, chargés de plusieurs pieces d'Artillerie & de quantité d'armes & autres Munitions de guerre; & que ces Bâtimens avoient aussi quelques Officiers sur leurs bords.

ESPAGNE.

ESPAGNE.

I. QUoique les affaires presentes en Toscane soient de nature à devoir presenter quelque évenement, il n'y a cependant encore sur ce sujet que des conferences de Ministres, particulierement entre ceux des Rois de France & de Naples qui résident à Madrid; & jusqu'ici l'on n'a pris aucune mesure qui tende à disputer au Duc de Lorraine la possession de la Toscane. Le Prince de Campo-Florido dont le départ paroissoit précipité à l'occasion des mêmes affaires, ne se presse pas non plus si fort à se rendre à son Ambassade de Venise, étant allé auparavant en Valence pour y mettre ordre à ses affaires Domestiques. Le Marquis de Caylus s'y est aussi rendu de Madrid, ayant été fait depuis peu Capitaine Géneral de ce Royaume.

II. Il n'y a également d'autre disposition pour une expédition qu'on auroit pû concevoir de ce que beaucoup de Vaisseaux de guerre & de Fregates sont partis de tems en tems de Cadix & autres Ports du Royaume, vers *Buenos-Ayres*, si ce n'est pour empêcher à une Puissance du Nord un établissement qu'elle paroit méditer sur les Côtes méridionales de l'Amérique Espagnole. Des soins que le Ministere donne à cette affaire, font entrevoir qu'il s'y interesse beaucoup. Peut-être que d'autres Puissances (c'est du moins la pensée où l'on est à la Cour, & ce que l'on y débite,) se mêlera aussi dans la même affaire. Les Troupes distribuées dans les diverses Places de la Catalogne au nombre d'environ 27000. hommes se tiennent au reste fort tranquilles, mais la paye y manque depuis seize mois aux Officiers; & celles destinées pour le Camp dans la Plaine de Segovie prés de St. Ildefonse, étoient prê-

tes

tes à le former au commencement d'Août.

III. On ne croit pas que le Grand Maître de la Religion de Malthe se serve du secours de quatre mille hommes que la Cour lui offre pour remplir les engagemens où il est entré avec l'ancien Bey de Tunis, ne paroissant pas qu'il dût en avoir besoin. On a eu avis de la prise de deux des quatre Vaisseaux Algériens qui croisoient dans le Détroit; que cette prise s'est faite aprés un rude combat par les trois Vaisseaux de Malthe qui sont depuis quelque-tems dans ces mers-là: Que deux Galiottes Espagnoles en ont aussi pris deux d'Alger: Et que les Maures qui étoient venus depuis peu dans la Plaine prés de la Ville d'Oran, se sont retirés dans leurs Montagnes, sans avoir fait aucune prise.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, en LORRAINE, & en SUISSE depuis le mois dernier.

I. LE prochain embarquement des Troupes de Toulon, continuë d'être un bruit; mais comme on n'aprend pas qu'il se fasse aucune disposition pour cela, on s'aperçoit que ce bruit n'est fondé que sur des ordres que la Cour a expédiés à quelques Troupes de se tenir prêtes à marcher, & qui, peut-être, iront dans l'Isle de Corse, afin de mettre les mécontens à la raison, conformément à la Convention qu'il y a à ce sujet entre cette Cour & celle de Vienne. On parle aussi si diversement des autres affaires d'importance dont la plûpart sont reglées, & de ce qui pourroit occasionner de nouveaux troubles en Italie par raport à l'Espagne, qu'il

qu'il est de la prudence de n'en rien publier; mais de se restraindre plûtôt au raport des particularités qui se presentent, & que voici.

II. Mr. Businello, Ministre de la République de Venise à Londres d'où il a été contraint de se retirer, comme on l'a dit le mois passé, est encore à Paris; mais il y a apatence qu'il retournera bientôt à la Cour Britannique pour y reprendre les fonctions de sa Charge, le Cardinal de Fleuri ayant offert sa médiation au Roi d'Angleterre & au Sénat de Venise, pour moyener un accommodement de leurs difficultés. Les Vénitiens firent d'abord une espece de refus d'accepter cette médiation, parce que dans un mémoire qui paroit & qu'ils ont distribué aux Ministres étrangers résidans à Venise, ils justifient la conduite qu'ils ont tenuë à l'égard du Comte d'Albanie, fils du Chevalier de St. George, auquel ils n'ont accordé que ce qu'on ne pouvoit lui refuser sans injustice; & que par consequent étant la partie lezée, ils sont en droit de demander satisfaction de l'affront fait à la République dans la personne de leur Ministre, en lui ordonnant d'abandonner son poste. Mais non-obstant ces griefs des Vénitiens, ils n'ont pas laissé d'accepter la médiation du Cardinal par pure consideration pour le Roi.

Médiation du Cardinal de Fleuri dans ce qui regarde l'Envoyé de Venise à Londres.

III. Sa Majesté a disposé en faveur de Mr. le Comte Clermont, Prince du Sang, de l'Abbaye de *St. Germain des Prez*, vacante par la mort du Cardinal de Bissi; ce Prince ayant dû remettre entre les mains de S. M. son Abbaye de *St. Claude* en Franche Comté, & celles de *Marmoutier* & de *Fecamp*. Les revenus des deux dernieres doivent être réünis pour quelque tems aux œconomats. Il paroit que Mr. de Clermont sera aussi dans peu créé Cardinal. L'Evêché de *Meaux*, vacant par la même mort, a été donné à

Bénefices & Emplois.

l'Abbé de Fontenilles, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, & frere du Marquis de Rambure; & celui de *Mirepoix*, à l'Abbé de Champflour, Vicaire Général de l'Evêché de Clermont. Sa Maj. a nommé aussi le Comte de St. Severin, ci-devant Ministre de Parme en cette Cour, son Ambassadeur auprés du Roi de Suede; & Elle a donné l'Intendance des *Isles du Vent* à Mr. de la Croix à la place de Mr. d'Orgeville, Maître des Requêtes, qui a été pourvû de l'Intendance des Classes de la Marine, vacante par la mort de Mr. Raudot.

IV. Le Comte de Cambis, est parti le 22. Août pour son Ambassade d'Angleterre, & le départ du Comte de St. Severin pour Stockholm a été fixé pour le commencement de Septembre, de même que celui de Mr. d'Argenson nommé Ambassadeur à Lisbonne. Mr. Barberie de Courteilles qui va en la même qualité en Suisse se disposoit à partir vers le 15., & le Marquis de Mirepoixne doit plus tarder à se rendre à Vienne. Le Baron de Guedda, Envoyé extraordinaire de Suede, retourne aussi à sa Cour: Il a pris son Audience publique du congé du Roi, ensuite de la Reine, de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France; & le 13. Septembre il partit pour Stockholm.

Arrêt au sujet de l'Incendie à l'Hôtel-Dieu.

V. On a publié un Arrêt de la Cour du Parlement de Paris qui ordonne qu'à l'occasion de l'incendie de l'*Hôtel-Dieu*, il sera fait dans toutes les Paroisses de cette Capitale & de ses Fauxbourgs une quête génerale par des personnes qualifiées pour subvenir aux besoins des pauvres de l'Hôtel-Dieu. Cet Arrêt a eu lieu ensuite d'un Mandement trés-édifiant de l'Archevêque de Paris publié le même jour, pour ordonner des prieres publiques en actions de graces de ce que la plus grande partie de l'Hôtel-Dieu & les differens lieux qui étoient en peril, ont été préservés du feu; comme aussi pour enjoindre

aux

aux Curés de la Ville & des Fauxbourgs d'exhorter leurs Paroissiens à contribuer par leurs liberalités à la réparation des dommages que cet Hôpital a soufferts.

VI. Suivant des ordres du Roi Mrs. de l'Académie de Peinture & de Sculpture exposerent le 18. Août dans le grand Salon du Louvre à Paris, leurs Tableaux & Ouvrages de sculpture & de gravure, dont on ne peut assez admirer la beauté, & sur-tout d'un Tableau qui represente l'évanoüissement d'*Esther*, & d'un autre qui est un *Déjeûné de Chasse*. Il y a en tout 250. Tableaux, & plusieurs belles Estampes, des Bas Reliefs, des figures en Buste, en Marbre &c. L'exposition de ces pieces qui devoit finir le premier Septembre, a été prorogée de huit jours, à cause de l'affluence de monde qui sont allés les voir, aprés les Princes, les Ministres, les Ambassadeurs & autres personnes du premier rang.

VII. La Cour obligée de prendre des précautions à cause d'une infinité de Procés qu'il y a eu depuis environ trois ans de peres & meres qui renioient leurs enfans, ou d'enfans qui se donnoient à faux de riches Parens, fit publier le 31. Août une Ordonnance qui enjoint aux Curés des Paroisses dépendantes du Châtelet de Paris, de faire incessamment parapher par Mr. le Lieutenant-Civil, ou autres Juges par lui commis, un double Regître pour la presente année, des Baptêmes, Mariages & Sépultures, conformément à la Déclaration du 9. Août 1736. dans lequel seront transcrits mot à mot, & tout de suite sans aucun blanc, tous les Actes qui seront inscrits sur le Regître original qui a été fait pour la presente année, le tout jusqu'à la fin de Decembre, & qu'il sera déposé dans les six premieres semaines de 1738. au Greffe du Châtelet.

Ordonnance aux Curés du Châtelet & pourquoi.

VIII. Un particulier ayant donné depuis peu au

Conseil du Roi un projet interessant, il semble à present que l'on veut le gouter. Il regarde la jonction des Isles de *St. Loüis* & de *Nôtre-Dame*, qui sont à Paris. L'Auteur propose à cet effet un continent, lequel, au lieu d'un Pont de pierre qui avoit été projetté, formera une Chaussée qui coutera la quatriéme partie moins que ce Pont. Il propose aussi d'élever une Digue auprés du Pont de la *Tournelle* pour partager la Riviere en deux bras également fournis. Avec ce Plan qui peut être de quelque avantage, on en voit un autre, qui, au cas qu'il puisse réüssir, sera d'un avantage bien plus considerable au Royaume. Il est de Mr. d'Espinac Gentilhomme Provençal & paroit imprimé. C'est un mémoire rélatif à une Carte, où l'on communique au public un Projet de navigation de *Paris* à *Lion*; d'où l'on remontera la *Saone* jusqu'à *St. Denis de Losne*; de là on entrera dans un Canal qui passera prés de *Dijon*, parallele à la Riviere d'*Ouches*, ayant son point de partage à *Poüilly* en Auxerrois, d'où il sera continué le long de la Riviere d'*Armançon* en le descendant jusques dans celle de *Dijon* prés de *Joigni*.

Plans proposés à la Cour.

Mais ce qui interesse bien plus la République humaine que les deux projets dont on vient de faire mention, c'est un secret pour guerir & prévenir toutes sortes de goutes, découvert par Mr. Blandin, Avocat en Parlement, & Lieutenant-Géneral de la Ville de *Chateauchinon*, Géneralité de *Moulins*. Ce secret dont l'Inventeur s'est servi lui-même avec réüssite, & plusieurs autres personnes du premier rang attaquées de la goute, est un Thé fait avec des simples. Il y a eu un mémoire presenté à ce sujet au Cardinal de Fleuri, qui l'a renvoyé à Mr. Chicoyneau, premier Medecin du Roi. Celui-ci a eu depuis quelques conferences avec l'inventeur,

Secret pour guérir de la goute.

&

& le secret doit lui être remis. Comme personne jusqu'ici n'en a trouvé un pareil, on est persuadé que Mr. Blandin aura une pension du Roi, si en diverses expériences son heureuse découverte produit toujours ce qu'elle promet. On publie à cette occasion qu'il ne faut que ce Thé pour l'intérieur; qu'il entraine l'humeur de la goute par les urines; & que pour fortifier les parties affoiblies, il y a un Baume, qui joint aux *Peaux divines* du Sr. Cordier, si ventées dans toute l'Europe, & si souvent annoncées dans toutes les nouvelles publiques de Hollande & d'ailleurs, ne laisse aucun ressentiment de douleurs aux Goutteux les plus invétérés.

IX. Mrs. de Maupertuis, Camus, Clairaut & Monnier, de l'Academie des Sciences, qui avoient été envoyés par le Roi dans la *Laponie Suedoise* pour mesurer la forme de la Terre, & faire d'autres découvertes astronomiques, revinrent le 18. Août à Paris, & se rendirent le 21. à Versailles, où ils eurent l'honneur d'être presentés au Roi, qui les reçut fort gracieusement. Ces Sçavans y ont fait beaucoup de découvertes curieuses & utiles, dont on sera bientôt instruit, puisqu'ils en ont déja rendu compte à l'Académie. Les autres membres de ce Corps qui ont été envoyés au *Chili* pour mesurer aussi la Terre vers l'autre Pôle, sont attendus de retour avec impatience, afin de voir le raport qu'auront leurs opérations, & pouvoir constater finalement si la figure de la Terre est d'un Sphéroïde allongé vers les Pôles, comme l'ont pensé Mrs. Cassini & Maraldi, ou plûtôt d'un Sphéroïde applati vers les Pôles, comme l'ont jugé Mrs. Huygens & Newton.

Retour des Académiciens envoyés au Nord.

X. Madame la Princesse de Modene, Sœur de S. A. R. le Duc d'Orleans, ayant formé des prétentions sur les Biens de la Maison d'Orleans, non-

Procés entre le Duc d'Orleans & la Princesse de Modene terminé.

obstant la renonciation qu'elle en avoit faite par son Contract de Mariage ; cette affaire a occasionné un Procés qui merite qu'on en rapotte les points principaux avec la décision, puisqu'il est à présent tout-à-fait terminé. Mrs. Laverdi & le Normand, Avocats célebres, ont parlé pour & contre ; l'un en faveur de la Princesse, l'autre pour Mgr. le Duc d'Orleans. Le premier qui commença le 19. Août son plaidoyer l'a partagé en deux parties, en examinant la question de droit & la question de fait. Dans le droit il a établi, que, selon les loix, toutes les filles dotées par pere & mere dans un Contract de mariage, portant rénonciation à leur succession, pouvoient, malgré cette renonciation, revenir à partage aprés leur mort, quand la dot ne se trouvoit pas totalement acquittée de leur vivant ; ajoutant qu'il n'y avoit pas d'exception pour une Princesse du Sang, qui, pour les Biens ordinaires de Famille, étoit dans le Droit commun : Que les loix n'étoient pas moins faites pour les Princes & Princesses du Sang que pour les autres ; & que le Roi vouloit bien s'y assujettir lui-même dans le cours ordinaire des affaires. L'Avocat Laverdi a démontré dans le fait, que la dot paternelle de la Princesse de Modene n'avoit pas été entierement acquittée du vivant du feu Duc Regent son pere, puisqu'il en étoit encore dû une partie. Son Adverse, Mr. le Normand, commença sa réplique le 22. en opposant une fin de non recevoir (pour le Duc d'Orleans) fondée sur trois propositions, dont la premiere contient la question de fait pour prouver que la dot de Madame de Modene a été totalement remplie. Il l'acheva le 26. en établissant que cette Princesse, même dans le cas ordinaire, ne pouvoit pas revenir contre sa rénonciation ; mais que n'étant pas dans le cas ordinaire, à plus forte raison sa rénonciation étoit indissoluble ; parce que c'est le Roi qui marie les Princesses, & qu'en

leur faisant épouser des Princes Etrangers & les dotant, on les fait renoncer à toutes successions pour des raisons d'Etat & de Politique que rien ne peut détruire. Dans ce plaidoyer que l'Avocat le Normand continua le 2. Septembre, il fit connoître aussi une démarche généreuse & judicieuse de Mr. le Duc d'Orleans, qui, sur le moindre soupçon que ce Prince a eu par de nouveaux éclaircissemens, que l'intention du feu Duc Regent son Pere, avoit été de constituer en argent fort la dot paternelle de Madame la Princesse de Modene, venoit de faire offrir à cette Princesse de lui payer sur ce pied-là ce qui lui reste dû de sa dot, avec les interêts tels que de droit. Mr. le Normand en demandant acte de cette offre, insista sur la validité de la renonciation de la Princesse. Le lendemain cet Avocat d'un côté, & Mr. Laverdi de l'autre, acheverent leurs plaidoyers dont on a admiré la beauté; & le 5. Mr. Gilbert de Voisins, Avocat Géneral, porta la parole dans cette affaire. Aprés avoir resumé avec beaucoup d'ordre & de précision les raisons pour & contre, il conclut contre Madame la Princesse de Modene pour faire déclarer sa renonciation indissoluble, & la débouter à cet égard de ses prétentions, en lui accordant le suplément de sa dot en argent fort avec les intérêts, selon les offres mêmes de Mr. le Duc d'Orleans. Les conclusions de l'Avocat Géneral furent suivies à l'Audience par un Arrêt du Parlement, qui met les Parties hors de Cour & Procés sur la prétention de Madame la Princesse de Modene, touchant la renonciation portée par son Contract de mariage, & donne acte à Mr. le Duc d'Orleans des offres faites par ce Prince de payer à la Princesse sa sœur ce qui lui reste dû de sa dot en argent fort avec les interêts tels que de droit; dépens composés.

La ſomme qui revient à Madame de Modene du ſuplément de ſa dot, monte avec les intérêts à 390000. livres.

XI. La détention du Conſeiller Mongeron enfermé à la Baſtille pour avoir raſſemblé ſous le titre de miracles un grand nombre de faits vrais ou faux du feu Abbé Paris, a porté le Parlement à envoyer de nouveau une Deputation ou Roi faire des remontrances réïtérées à Sa M. Mais la reponſe du Roi à cette Députation a été, que S. M. ſçauroit bien maintenir les maximes du Royaume, & ne permettroit jamais qu'on s'écartât du reſpect qui lui eſt dû. Nous avons mis dans un aſſez long détail le mois dernier toute l'affaire de Mr. de Mongeron, pour ne plus rien dire ici ſur ſon ſujet, ſi ce n'eſt qu'on a deſſein de le tenir enfermé, parce qu'il n'a pas accepté la liberté qu'on lui a offerte avec permiſſion de ſe retirer ſur ſes Terres, s'il vouloit donner la démiſſion de ſa Charge.

XII. On a avis de *Rochefort* que le *Juſte*, Vaiſſeau de guerre nouvellement conſtruit, étoit prêt à mettre en mer. Ce Navire qui eſt à trois ponts & de 90. pieces de Canon, eſt l'un des plus beaux Bâtimens qu'il y ait dans les Ports du Royaume. Il revient à prés de deux millions tout équipé. On aprend auſſi de *Marſeille*, que le Marquis d'Antin, Vice-Amiral, avoit attaqué & pris avec trois de ſes Vaiſſeaux, l'un des Corſaires de Barbarie qui troubloit le plus le commerce du Levant.

LORRAINE.

I. LA Cour de Luneville quitta le 15. d'Août, jour de l'Aſſomption de la Vierge, le deüil qu'elle avoit pris pour la mort du Grand Duc de Toſcane, afin de celebrer la fête de la Reine de France,

France. Il y a eu à l'occasion de cette fête une Messe solomnelle chantée en Musique, & un Sermon fort aplaudi de toute la Cour, prêché par l'Abbé Barail, pendant lequel il fit à L. M. le compliment que voici.

MARIE monte au Ciel pour être semblable à ces Astres bienfaisans qui ne sont élevés au-dessus de nos têtes, que pour répandre sur nous des influences salutaires. Les grandes Puissances ne sont placées sur des Trônes éminens, que pour proteger les Peuples qui leur sont soumis. C'est ce qu'a compris lui-même ce digne Monarque qui nous gouverne, dés l'heureux moment qu'il est venu essuyer les larmes d'un Peuple qui croyoit sa perte d'autant plus irréparable, qu'elle lui étoit plus sensible. L'Europe l'a vû avec admiration renoncer au glorieux titre de Conquérant, pour devenir le Pere de la Patrie, en lui procurant la paix. La Providence attentive à couronner dès cette vie la Religion qui forme les Princes selon le cœur de Dieu, n'a placé sur nos têtes ce sage & pieux Roy, que pour faire autant d'heureux, qu'elle lui a confié de Sujets. Oüi, nous éprouvons tous les jours que son cœur paternel & Royal est aussi ouvert à ses Peuples par la bonté, qu'il est fermé aux flateurs par l'amour de la verité. Qui pourroit méconnoître cet aßemblage de vertus que l'on a vû monter sur le Trône avec lui, qui lui attirent autant l'admiration du Ciel, qu'il fait lui-même les délices de la terre ! Qui n'admirera au milieu de l'éclat qui l'environne, cette humilité sincere qui lui fait mettre chaque jour sa Couronne au pied du Trône de l'Agneau ! Que la durée de son Regne soit sur la terre le fruit de ses vertus ! Qu'une Famille déja nombreuse, qu'il voit sortir de son sang, faße l'appuy de la France, comme elle en

fait

fait la gloire ! Que le Souverain Arbitre de la vie & de la mort affermisse la santé chancelante de cette pieuse Epouse qui oubliant sa dignité de Reine, ne se souvient que de sa qualité de Chrétienne, pour répandre sans cesse son ame en la présence du Seigneur, comme Esther ; & qui semblable à Judith cette autre Héroïne, ne sort d'une sainte retraite que pour édifier le Peuple dans les solemnités d'Israël ! Qu'ils regnent donc l'un & l'autre ! qu'ils regnent sur nos cœurs, encore plus que sur nos vies ! que leurs années répondent à l'étenduë de nos souhaits !

Le 25. il y eut aussi grand gala à la Cour, à l'occasion de la Fête de St. Loüis, dont Sa Majesté Trés-Chrêtienne porte le nom ; & le soir on donna un Bal au Château qui dura fort avant dans la nuit.

II. Mr. le Marquis de Custine, Grand Bailly de *Nancy*, prêta le 19. Août en cette qualité le serment de fidelité à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois y ayant été presenté par l'Avocat Marcol, qui fit à ce sujet un trés beau discours. Le lendemain il fut installé au Baillage, & le 21. à l'Hôtel de Ville, comme Chef de ces deux corps. L'Hôtel de Ville lui donna à ce sujet un Repas magnifique, auquel assisterent l'Evêque de Toul, le Primat de Lorraine, Mr. de la Galaiziere, Intendant, & plusieurs autres personnes de distinction.

III. On leve actuellement dans cet Etat la Taxe qu'on nomme du *Joyeux Avenement*, une Déclaration du Roi ayant été donnée à ce sujet le 24. Août. Le payement doit s'en faire en deux termes, le premier au premier d'Octobre, & le second au premier de Decembre prochain.

IV. Le 4. Septembre le Roi se rendit à son Academie qu'il visita, & fit l'honneur à Mrs. les Cadets d'assister à leurs exercices. On pourra s'étendre là-dessus le mois prochain. Le même jour les Invalides destinés

destinés pour la garde de Sa Majesté passerent par *Nancy*, le lendemain par *St. Nicolas* où ils reçurent leurs uniformes, & le 6. ils arriverent à Luneville. Le Bataillon du Regiment de Navarre en partit au contraire le 7. Il faisoit la garde du Roi depuis son arrivée en Lorraine, où il n'y a plus à present que les Troupes de S. M.

V. On a confié à de nouveaux Sujets l'administration des Fermes génerales, qui ont fait une augmentation au Roi, leur Bail a commencé le le premier du present mois d'Octobre.

VI. S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine a établi à *Commerci*, sa Résidence, une Lotterie consistant en 200. mille Billets de 150. livres chacun, & partagée en cinq Classes. Elle avoit apris au commencement de Septembre avec beaucoup de douleur, que le Sérénissime Prince Charles son fils étoit malade de la dissenterie à l'Armée Imperiale de Servie; mais le 12. le Sieur Jacquemin, Valet de Chambre de ce Prince, vint lui apporter la nouvelle de son rétablissement, & qu'il étoit absolument hors de danger, ce qui a causé une grande joye à S. A. R. & à toute sa Cour.

SUISSE.

LEs Cantons de *Berne* & de *Zurich* sont actuellement occupés à rétablir la tranquillité qui est extraordinairement troublée dans la Ville de *Geneve*, où tout est en émotion, au sujet d'un jugement rendu contre quatre Bourgeois convaincus d'avoir répandu des calomnies tendantes à sédition. Nous allons donner en peu de mots tout le détail de cette émotion.

Par le jugement dont on fait mention deux de ces Bourgeois furent condamnés au bannissement, & les deux autres à garder la maison pendant deux

ans,

Emotion populaire à Geneve.

ans. Comme il leur fut prononcé le 21. Août, le peuple s'attroupa, demanda grace pour les coupables, & voyant qu'il n'y avoit pas moyen de l'obtenir, il cria aux armes. Nombre de Bourgeois parurent peu aprés sous les armes. Le Magistrat en fit aussi distribuer à 7. ou 800. personnes qui s'étoient renduës à l'Hôtel de Ville, & y fit venir les Soldats les plus à portée, sans autre ordre néanmoins que de se tenir sur la défensive. Il fit dans ces circonstances tout ce qu'il put pour disposer le peuple à se retirer, & il en eut la promesse, pourvû que ceux qui s'étoient declarés pour le Magistrat se retirassent aussi, ce qui fut exécuté de la part de ces derniers. Mais le peuple qui n'avoit fait qu'une retraite apatente, revint d'abord aprés par deux côtés, & l'on ne put lui opposer que quelques Soldats. Deux Sindics mirent tout en œuvre, mais vainement, pour engager les deux partis à se retirer. Celui des Bourgeois fit une décharge, blessa un des Sindics, & tua un des Capitaines de la Garnison & deux autres personnes. Les Soldats ayant aussi tiré, tuerent 4. personnes du parti des Bourgeois. Non-obstant le nombre superieur de ceux-ci, ils ne purent cependant forcer aucun poste; chaque parti conservant ainsi son terrain, la nuit se passa sans aucune hostilité. Le lendemain les Bourgeois ayant amené du Canon qu'ils avoient pris dans les Batteries, Mr. le Résident de France jugea à propos d'offrir sa médiation, que le Magistrat accepta dabord, & le peuple aussi; mais à condition d'être maîtres des portes de la Ville, de toutes les Places, & même de l'Hôtel de Ville, à quoi il a falu consentir pour voir poser les armes, qui ne l'ont été que bien peu de jours, les mécontens s'étant portés le 27 à de nouveaux excés: Ils reprirent les armes sans aucun prétexte, & les tournerent

contre

contre ceux mêmes des Magistrats qui s'étoient avancés sans armes pour les exhorter à la paix. Non contens de cette violence, & d'avoir delivré les quatre coupables, ils ont chassé plusieurs personnes du parti du Magistrat, en ont renfermé d'autres, le plus grand nombre fut exposé à toutes sortes d'insultes, leurs maisons forcées, & les armes qui y étoient en furent enlevées.

Ces troubles ont porté le Prince de Saxe-Gotha, & le Prince Frederic de Hesse Cassel à se retirer d'abord, de même que la plus grande partie de la Noblesse étrangere, grand nombre d'Habitans, & plus de 60. Familles considerables, parmi lesquelles il y a cinq Membres du Petit Conseil, & le plus grand nombre du Conseil des Deux-Cens. Ceux-ci refusent de revenir jusqu'à ce que les Bourgeois qui ont pris les armes, ayent abandonné la garde des Portes & de l'Hôtel de Ville, rendu les armes aux Habitans & autres à qui on les a enlevées, & que Mrs. les Députés de *Berne* & de *Zunich* se soient rendus garants de tout ce qu'on aura jugé convenable pour leur sureté.

On attend des bons offices de ceux-ci, la fin des troubles dans la Ville de Geneve, puisque depuis long tems les deux Cantons de *Berne* & de *Zurich*, s'intéressent à sa pacification. Mais on craint que leur bonne volonté ne soit dans le cas present plus que jamais infructueuse; puisqu'on insiste dans le parti mécontent entr'autres sur ce qui suit. 1. L'abolition des trois Compagnies de la Garnison. 2. Que dans les affaires criminelles il y ait appel au dernier ressort au Conseil général de la Bourgeoisie. 3. La conservation ou réjection des Membres du Petit Conseil par ledit Conseil général. 4. Pareillement par raport aux Capitaines de la Garnison. 5. Qu'il y ait toujours une garde Bourgeoise à l'Hôtel de Ville.

On

On raportera le mois prochain ce que les bons offices des Députés de *Berne* & de *Zurich*, qui sont arrivés à *Geneve*, pourront avoir produit.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, *en* HONGRIE, *& en* BOSNIE, *depuis le mois dernier.*

I. *Ratisbonne.* On a communiqué à la Dictature un Décret de l'Empereur, qui est tout ce que la Diette de l'Empire offre d'intéressant pour ce mois-ci. Par ce Décret Sa Maj. Imp. ratifie l'Avis des trois Colleges du 8. Juillet concernant la Charge de Velt-Maréchal Général de l'Empire, conferée au Duc de Lorraine. Elle y déclare, entr'autres, que le Duc son Gendre ayant accepté avec la reconnoissance convenable cette distinction dont l'Empire veut bien l'honorer, Elle n'a pas voulu differer plus long-tems à ratifier un Avis qui lui est si honorable. Le Duc de Lorraine a adressé en même-tems une Lettre aux trois Colleges, dans laquelle il les prie d'assurer leurs Maîtres que comme l'honneur qu'ils viennent de lui faire resserre de plus en plus les liens qui l'attachent à l'Empire, il se fera un devoir de donner dans toutes les occasions des preuves réelles de son zéle inviolable pour les intérêts de Sa Maj. Imp. & pour le bien de l'Empire.

II. *Vienne.* Les obseques de S. A. R. Jean-Gaston, premier de ce nom, septiéme & dernier Grand Duc de Toscane de la Maison de Medicis, furent célebrées le 8. Août dans l'Eglise des Augustins, où l'on avoit dressé à cet effet un Catafalque magnifique.

magnifique. L'Empereur y assista avec sa Cour, & l'on sonna pendant le Service divin toutes les Cloches de la Ville.

III. Leurs Majestés Imperiales & les Sérenissimes Archiduchesses assisterent aussi le 19. dans la même Eglise des Augustins à une neuvaine qui commença ce jour-là à l'honneur de la Vierge, Protectrice des Armes de l'Empereur, de l'Archange St. Michel, & de tous les Saints Capitaines, & en particulier de ceux qui ont donné leur vie pour la défense de la Justice. Cette neuvaine avoit été ordonnée pour implorer la bénediction ultérieure du Ciel sur les Armes de Sa Majesté, & pour le repos des ames de ceux qui ont déja perdu la vie dans cette cause.

IV. C'est le Baron de Kurtzrock qui va auprés des Princes & Etats de la Basse-Saxe en qualité de Ministre Résident de l'Empereur : Et le Comte de Cobentzel, Conseiller du Conseil Aulique qu'on croyoit destiné à l'Ambassade de Turin, sera employé dans l'affaire du Reglement des Limites de la Lorraine, avec le Comte de Kônigsegg-Erps, celui-ci en qualité de premier Commissaire de Sa Majesté Imp., à la place du Comte de Colloredo, qui est chargé de quelques autres Commissions en diverses Cours de l'Empire; & l'autre en qualité de deuxiéme Commissaire. Ils ont dû partir l'un & l'autre vers la fin d'Août. L'Abbé de Zintzendorff remplira l'Abbassade de Turin, où il ne se rendra cependant qu'aprés qu'il aura été en Toscane faire un compliment de condoléance à l'Electrice Doüairiere Palatine sur la mort du Grand Duc son frere. Le Comte de Welsegg, premier Commissaire de l'Empereur au Congrés de *Nimirow*, qui étoit retourné à ses Terres en Silesie, un peu avant la déclaration de la guerre contre les Turcs, a aussi ordre de se rendre incessamment au Congrés. Comme l'on compte, sans doute,

doute, sur la conclusion de la paix, on a fait partir pour *Nimirow* 6000. ducats, des Montres & Tabatieres d'or & d'argent, & plusieurs piéces d'Ecarlate, qui sont des effets dont on a accoutumé de faire présent aux Ministres de la Porte Ottomane, aprés que la paix est conclue.

V. Le Baron de Breda a eu une place de Conseiller du Conseil de l'Empire qui étoit vacante par la mort de Mr. de Berguer; & le Marquis de Sancro, Napolitain, a été nommé Grand Maître de l'Archiduche Marie-Anne, seconde fille de l'Empereur, dont on doit bientôt former la Cour; d'où l'on présume qu'il y a enfin quelque résolution prise par raport au mariage de cette Princesse, demandée par l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles. Sa Maj. Imp. a conferé aussi le Régiment de Wurmbrandt, Cuirassiers, au Géneral de St. Ignon, Lorrain de Nation, celui de Wirtemberg, Infanterie, au Comte Cajetan de Collowrath, qui étoit Colonel Commandant du Régiment d'Ogilvi; celui de Gui Starhrenberg, aussi Infanterie, au Baron Loüis-Philippe de Molck, Chambellan de Sa Majest, Conseiller de guerre & Major-Géneral, en considération des services qu'il a rendus à l'Empire & à l'auguste Maison d'Autriche pendant 27. ans, étant monté depuis le pas d'Enseigne par tous les grades jusqu'à celui où il se trouve actuellement; & la Charge de Major Géneral a été conferée au Prince Charles de Lorraine.

VI. On a repondu au commencement d'Août au Comte de Seckendorff sur sa demande touchant l'entreprise à faire du Siege de *Widdin*. Selon cette reponse de la Cour il devoit faire sans aucun délai toutes les dispositions pour former ce Siege. Mais on n'a pas été long-tems sans prendre d'autre resolution. Les affaires en Bosnie n'ayant pas repondu

pondu à ce qu'on s'en étoit promis, l'on a reglé que le Siege de *Widdin* n'aura pas lieu; qu'on laissera néanmoins devant cette Place un Camp volant qui y est déja sous les ordres des Généraux Wallis & Kevenhuller, pendant qu'une partie de la grande Armée prendra sur la droite, comme elle l'a fait, & entrera dans la Bosnie du côté de *Novi-Passar* & de *Seraglio*, afin de couper, & prendre en queüe, s'il est possible, un Corps d'environ 40000. Turcs qui se sont répandus depuis *Wihatz* jusqu'à *Zwornick* pour troubler les frontieres; & pour mieux exécuter ce dessein il y a quelqu'aparence que la derniere de ces Places sera assiégée avant la fin de la Campagne: Le Prince de Saxe-Hildbourghausen qui a abandonné le Siege de *Banialucka* aprés une action dont on fera mention ci-aprés, & qui s'est rendu aux environs de *Ratzscha*, repassera alors la Save, & joindra la grande Armée. Tels sont à present les nouveaux projets que la conjoncture des affaires a fait prendre. En attendant les effets qu'ils produiront, voyons les principaux évenemens que nous presentent les Armées Imperiales qui paroissent se réünir. Le Duc de Lorraine, Grand Duc de Toscane, est de retour à Vienne de celle qui est actuellement prés de *Widdin*, étant arrivé le 6. au soir en poste, & sans aucune suite, au grand consentement de Leurs Maj. Imp. de la Ser. Archiduchesse son Epouse, & de toute la Cour. Le Prince Charles son frere est aussi en chemin pour revenir, & il fait de petites journées à cause qu'il lui reste quelque foiblesse de la dissenterie dont il a été attaqué.

Nouveau projet au sujet des affaires en Hongrie.

Retour du Duc de Lorraine.

VII. Ce fut le premier Août, & sans attendre que les Turcs eussent entiérement évacué *Nissa*, dont le Baron de Leutrum a été fait Commandant, que l'on détacha le Comte de Kevenhuller, Velt-Maréchal,

Suite du Journal des Armées en Hongrie.

chal, pour aller investir *Widdin* avec six Régimens de Cavalerie, un Corps de Hussars, 20. Compagnies de Grenadiers, & quatre piéces de campagne. Trois Régimens de Dragons suivirent quelques jours aprés Mr. de Kevenhuller qui a été aussi joint par le Duc de Lorraine : Et un autre Détachement commandé par le Baron de Schmetteau, Géneral d'Artillerie, est allé occuper *Procopia*, pour examiner & occuper les endroits propres à conserver la communication avec *Novi-Passar*, sur les frontieres de la Bosnie, dont un Détachement s'étoit emparé, de même que de divers autres postes. On ne mettra pas ici ces prises dans un détail circonstancié, afin de ne rien passer de ce qu'il y a de plus essentiel ; il suffira de dire à cette occasion qu'on ne s'est rendu maître de ces postes qu'aprés avoir repoussé souvent des partis Turcs qui se portoient à les défendre.

VIII. Pendant ces mouvemens de l'Armée du Comte de Seckendorff, celle de *Bosnie* sous les ordres du Prince de Saxe-Hildbourghausen, pressoit avec la derniere vigueur le Siége de *Banialucka*. Le 3. Août on avoit tellement avancé les aproches devant cette Place, que l'on étoit en état de donner l'assaut au chemin couvert : mais on résolut de le suspendre sur un avis que les Turcs avoient reçû un renfort, & n'étoient éloignés du Camp que d'une marche, & afin de ne pas fatiguer les Troupes.

Le 4. vers les 10. heures du matin l'ennemi se montra en effet de l'autre côté de la Riviere *Verbas*, à peu de distance d'un Corps de Troupes qui y étoit sous les ordres de Mr. de Baraniay, Major-Géneral ; & dans la crainte qu'il n'allât fondre sur ce Géneral, on lui ordonna de se retirer, de s'approcher du *Verbas*, & l'on posta sur les bords de la Riviere plusieurs pieces de Campagne avec quelques Bataillons de Troupes Allemandes &

Croates

Croates, & le Regiment de Jörger, Dragons. A peine ces ordres furent-ils exécutés, que les Turcs, dont le nombre grossissoit par des Troupes qui descendoient des montagnes, vinrent attaquer le Corps du Major-Géneral avec furie & de grands cris. Le choc fut vif, mais le feu de la Mousqueterie & de l'Artillerie qu'on venoit de placer, fit si bien, que les Turcs se retirerent vers les montagnes, laissans un bon nombre de tués & de blessés sur la place. Cependant ils se rallierent, ce qui fit resoudre le Prince de Saxe Hildbourghausen à faire passer la Riviere à son Armée, & de les aller attaquer. Cinq Bataillons qui étoient à portée passerent d'abord de l'autre côté; & le Géneral Baraniay commença d'en former un Bataillon quarré avec l'Infanterie qu'il avoit déja, plaçant la Cavalerie derriere ce Bataillon. Mais il ne l'avoit pas entierement formé, & deux Regimens Allemands qui devoient suivre les cinq Bataillons, n'avoient pas encore passé la Riviere, lorsque les Turcs revenans à la charge, fondirent une seconde fois de tous les côtés sur ce Corps, & mirent d'abord les Hussars, les Carabiniers, & les Grenadiers à cheval en confusion & en fuite; l'Infanterie fut aussi mise en désordre, & se retira vers le Pont pour le passer; mais on l'en empêcha, & on l'obligea à se former devant le Pont; ce qu'elle fit en se défendant avec une valeur extraordinaire, étant soutenuë par l'Artillerie & la Mousqueterie des Troupes qui étoient en deçà de la Riviere, & qui forcerent même l'ennemi à se retirer malgré l'avantage qu'il avoit déja eu.

Pendant ces deux attaques les Turcs assiégés dans Banialucka firent trois sorties sur les tranchées des Impériaux, & furent chaque fois repoussés. Ils obligerent néanmoins un Détachement de 400. hommes qui étoient prés du Pont de la Ville, de se retirer, &

d'abandonner quatre petits Mortiers qu'ils avoient avec eux. Les Turcs prirent aussi dans la premiere confusion quatre pieces de campagne qui étoient avec le Corps de Troupes du Géneral Baraniay. Dans ces circonstances, & à cause du poste avantageux des ennemis dont le nombre alloit bien à 30. mille, on prit le parti de lever le Siege de *Banialucka*, & de se retirer à *Machiza* où l'on a formé un Camp. La retraite fut exécutée la nuit du 5. avec tout l'ordre possible, quoiqu'elle fut harcelée par l'ennemi.

On a perdu dans ces deux Actions 2. Colonels, 1. Lieutenant-Colonel, 10. Capitaines, 7. Lieutenans, 5. Enseignes & 578. Soldats; & il y a eu de blessés 7. Capitaines, 4. Lieutenans, 3. Enseignes & 248. Soldats. On présume que la perte de l'ennemi est plus grande, ayant eu à essuyer tout le feu de l'Artillerie & de la Mousqueterie postée sur le bord de la Riviere. On n'a pris cependant aux Turcs que deux Drapeaux & une Queüe de Cheval qui ont été envoyés à Vienne par le Colonel Zschok.

L'Armée de Mr. d'Hildbourghausen, aprés ces deux chocs peu avantageux, puisqu'ils ont occasionné la levée du Siege de Banialucka dont on croyoit la reddition assurée, s'est tenuë assez tranquille dans son camp; & conformément à des ordres du Géneral Seckendorff, on en a embarqué l'Infanterie sur la *Save* pour se rendre vers *Ratscha*, pendant que la Cavalerie s'y rendroit par terre cotoyant la même Riviere; mais ayant fait une bonne partie du chemin, l'Infanterie a subitement passé à terre, & marche avec la Cavalerie pour couper un gros de Turcs qui est entré dans la Servie Impériale. Mais on sçait que ce Corps de Turcs y a déja fait deux courses, sur-tout du côté de *Brunjova*, sans qu'on ait pû le leur empêcher; qu'ils ont entierement détruit & saccagé les fruits de la Campagne, mis

le

le feu aux Eglises des Rasciens, & taillé en pieces le peu d'Habitans Allemands qu'ils ont trouvés dans le Pays; qu'outre ce Corps de Turcs, il y en a un autre de 6. à 7000 hommes à *Usitza*, peu éloigné des frontieres Impériales, menaçant de faire aussi une invasion en Servie, qu'on aura peine d'empêcher à cause de l'étenduë du pays. L'on passe sur divers mouvemens trop longs à rapporter; mais on conçoit aisément que ceux des Turcs ont été menagés sous la direction du Comte de Bonneval que l'on croit avoir bonne part dans le commandement de l'Armée dispersée des Turcs en Bosnie, si peut-être il ne l'a pas en chef; & que c'est un faux bruit, qu'il a été appellé à Constantinople, comme nous l'avions avancé dans nos derniers mémoires. Toute cette conduite peu attenduë des Turcs, & d'ailleurs la conduite irréguliere des Croates qui sont au service de l'Empereur, & qui font plus de mal que de bien, ont fait échoüer les desseins que le Comte Esterhasi, Ban de Croatie, devoit exécuter, & a porté la Cour de Vienne à lui envoyer ordre de congédier une partie de ces Miliciens, & d'en retenir seulement ce qu'il en aura besoin pour la défense de leur propre Patrie. On s'étoit cependant promis de grands services de ces Croates au commencement de la guerre, & ceux qu'ils ont rendus, c'est d'avoir non-seulement pillé les gros Bagages de l'Armée, & enlevé les Chevaux des Chariots la nuit d'aprés l'affaire de *Banialucka*, mais d'avoir refusé, comme ils le font encore, de porter les armes contre les Bosniens, leurs voisins; tandis que ceux-ci beaucoup plus fidéles à la Porte, répandent leur Sang, & prodiguent leurs Biens pour la servir. Voilà ce qu'il y avoit de remarquable à raporter de l'Armée qui est sous les ordres du Prince de Saxe-Hildbourghausen. Aprés les chocs qu'elle a essuyés, il paroit

de la prudence, & il semble qu'il soit résolu de la faire joindre à la grande Armée, ou plûtôt qu'une partie de celle-ci ira la joindre, puisque le Géneral Philippi a eu ordre de se détacher avec 10000. hommes à cet effet.

IX. La *Moldavie* & la *Valachie* ayant été mises sous contribution, ainsi qu'on l'a dit le mois passé; & comme on s'y est établi dans de bons postes, on a envoyé ordre au Comte François Wallis qui commande dans ces Provinces, de rassembler les Troupes qui n'y sont plus necessaires, & d'en former un Corps qui puisse se porter par-tout où on le jugera à propos; ce qui s'est fait depuis du côté de *Widdin*. On vouloit par là seconder le Comte de Kevenhuller dans l'entreprise méditée sur cette importante Ville du Danube, mais elle restera seulement bloquée, comme on l'a dit, par une partie de l'Armée qui est actuellement dans ses environs, où elle est arrivée par corps détachés, & dont quelques-uns ont eu des rencontres dans leur marche avec des partis ennemis, On fait mention de quelque perte dans ces rencontres, & qu'il y en a eu aussi une de cent & quelques Cuirassiers d'un nombre de 500. qui étoient détachés avec un autre Corps, pour aller reconnoître les environs de *Widdin*. Elle s'est faite pour s'être aprochés trop prés de la Place, d'où les Turcs firent une sortie. On a pris d'ailleurs toutes les précautions pour ne rien laisser manquer au Soldat, & comme il se trouve à present dans des endroits où les vivres & les fourages sont abondans, on compte l'y laisser reposer quelque tems. Cependant la plus grande partie de l'Armée du Comte de Seckendorff étoit encore sur la fin d'Août à quelque distance de *Nissa* dans un Camp sur la *Morava*, parce qu'elle n'avoit pas achevé de pourvoir *Nissa* de toutes sortes de provisions & munitions, & l'on avoit envoyé ordre

à Mr. de Lentulus qui commandoit dans *Novi-Paſſar* d'abandonner ce Poſte. On étoit alors attendant les mouvemens de l'Armée Turque de *Bender*, commandée par le Grand Vizir, que l'on croyoit devoir plûtôt venir ſe montrer à celle de l'Empereur, que d'aller s'oppoſer à l'Armée Moſcovite.

On n'aprend rien au ſurplus d'intereſſant de l'Armée Impériale dont on voit un Journal circonſtancié dans les nouvelles publiques, & qu'il n'eſt pas poſſible de rapporter de cette ſorte dans un ouvrage tel que celui-ci. Ce long narré n'a au reſte qu'un recit plus ennuyant que curieux, d'une infinité de circonſtances inutiles, n'y ayant de particulier que ce que nous venons de preſenter à nos Lecteurs.

Quant aux differens Corps des Turcs dont la contenance eſt plus réguliere qu'elle ne le promettoit, ils ne ſe portent qu'au beſoin les plus preſſans; & ils paroiſſent vouloir faire tous leurs efforts pour conſerver *Widdin*, où ils ont jetté un puiſſant ſecours venant de *Nicopolis*, malgré ce qu'on avoit mis en œuvre pour l'empêcher d'y arriver. Cette Place de difficile accés par ſa ſituation, eſt pourvûë, comme on le ſçait, de beaucoup d'Artillerie, & de toutes ſortes de munitions; elle renferme auſſi une Garniſon d'environ 7. à 8. mille hommes, dont le Commandant Turc qui a été ſommé comme celui de *Niſſa* de ſe rendre, a répondu qu'il ſe défendroit juſqu'à la derniere extrêmité; avec cette ajoute que celui qui a rendu ſi facilement la Ville de *Niſſa*, payeroit de ſa tête la conduite lâche qu'il avoit tenuë.

On aprend auſſi des frontieres de Turquie, que le Grand Vizir a été dépoſé & envoyé en exil à *Negrepont*, ſans qu'on ſçache ce qui peut avoir occaſionné ſa diſgrace: Que ſon Kia Aga & le Kiſlar Aga ont été étranglés, & que le Seraskier Abdulla-Bacha qui a commandé à *Bender*, a été fait Grand

Vizir

Vizir à sa place. On dit ce dernier fort habile & entreprenant. Cet avis vient de *Petersbourg*, où il a été apporté de l'Armée Russienne qui est sous les ordres du Général Munnich. On va voir dans l'Article suivant les faits les plus remarquables de cette Armée & de celle qui est commandée par le Général Lasci.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en RUSSIE, & en POLOGNE, depuis le mois dernier.

I. RUssie. *Petersbourg*. La premiere nouvelle que la Cour reçut de la reddition d'*Oczakow*, dont on a donné le mois passé un récit succint, arriva le 26. Juillet par le Baron de Wildeman, Ajudant-Général du Général Munnich; mais la confirmation & toutes les particularités de cette importante conquête, ne vinrent que le 8. Août, apportées par le Colonel Keyserling. On en a depuis imprimé une Rélation qui méritant d'être mise dans tous les Recueïls qui paroissent sur les matieres du tems, j'ai cru, aprés ce qui a déja été rapporté de ces heureuses opérations de l'Armée de S. M. Cz. dans mes derniers mémoires, d'y ajouter ce qui suit, pour servir de monument à la valeur & à l'intrépidité des Troupes qui ont sçu réduire une Forteresse d'une maniere qui n'a point d'exemple, sous le commandement d'un Géneral dont la mémoire doit être à jamais également en réputation chez les Russes, & effrayante pour les Turcs & les Tartares.

On ne dira plus rien ici de la marche de l'Armée Russienne vers *Oczakow*, étant arrivée devant cette

Place

Place le 10. Juillet, comme on l'a déja dit. Le 11. au matin on tint Conseil de guerre, & il y fut résolu d'attaquer la Ville de vive force avant l'arrivée des nouveaux renforts qu'on y attendoit. Le Conseil n'étoit pas encore dissous, que l'ennemi s'avança vers les deux Aîles de l'Armée, mais il fut dissipé au moyen d'un Piquet qu'on lui envoya, commandé par le Géneral de Lôwendahl, & plusieurs coups de Canon. Aprés le Conseil, l'Armée alla occuper un camp qu'on avoit tracé depuis le *Liman* sur la gauche jusqu'à la *Mer noire* qui étoit à la droite. La Place fut par là entierement investie du côté de la terre, & l'ennemi obligé de se retirer sous son Canon.

Relation de la prise d'Oczakow.

Le soir, conformément à la résolution du matin, on commanda 5000. Travailleurs soutenus par 5000. hommes pour élever pendant la nuit quelques Redoutes & un épaulement, qui pussent servir dans la suite de Ligne de contrevallation, & couvrir la queüe des Tranchées. La nuit fut trop courte pour perfectionner leurs ouvrages à la droite; mais à la gauche, ils mirent en assez bon état deux Redoutes que l'on environna à la hâte de chevaux de frise. Comme on prévoyoit que les Turcs prendroient occasion du voisinage pour les venir attaquer, le Géneral Rumantzoff se détacha avant la pointe du jour avec le Piquet de l'aîle droite pour les soutenir, & l'on ordonna en même-tems au Piquet de l'Armée, à toutes les Compagnies de Grenadiers, & aux Cosaques, de se ranger à la tête du Camp. L'Aîle droite des Turcs vers le *Liman* étoit couverte par une forte Ligne, & leur gauche des Jardins de la Ville dont chacun formoit une Redoute avec son fossé & son parapet, & qui de plus se trouvoient sous le Canon de la Place.

Le 12. vers les six heures du matin les Gardes avancées commencerent à engager l'action avec une égale

égale bravoute de part & d'autre. Toute l'Armée Russienne se mit en ordre de Bataille, & la moitié des Regimens marcha avec les Drapeaux à la tête du Camp. Le feu continuoit sans relâche, & le Canon de la Ville ne cessoit pas; les Russes gagnoient néanmoins toujours du terrain; desorte qu'avant la nuit ils se posterent à une portée du Mousquet de la Place. La perte des Infidéles fut considérable, parce qu'on ne fit point de Prisonniers, & que les Cosaques ne donnerent quartier à personne. Pendant l'attaque qui dura depuis la pointe du jour jusqu'à l'entrée de la nuit, toute l'Artillerie Russienne joüa sans discontinuer. On n'avoit dressé ni Batterie, ni Plate-forme: Les Canons & les Mortiers étoient en pleine Campagne; on les poussoit vers la Place à mesure que les Troupes avançoient, & ils tirerent avec assez de succés pour mettre le feu à la Ville. Il fut cependant éteint aussi-tôt, & ne reparut que le 13. à la pointe du jour, mais de telle sorte, que la plus grande partie de la Ville paroissoit en flammes. Les Géneraux Russiens jugerent à propos de profiter de cet évenement: Ils firent redoubler le feu de l'Artillerie, & avancer la moitié de l'Armée qui étoit sous les armes, vers la Place, Tambour battant & Enseignes déployées, faisant en aparence toutes les dispositions pour un Assaut géneral, afin d'attirer la Garnison, & l'empêcher d'éteindre le feu; ce qui eut tout le succés désiré, cinq grands Magazins étans sautés en l'air dans ces entrefaites.

Les Troupes commandées à l'attaque avançoient malgré le feu des Ennemis, & prirent poste aux pieds de la Contrescarpe sous les ordres des Géneraux Rumantzoff & Keith, dont le premier commandoit l'Aîle droite avec Mr. de Biron, Ajudant Géneral; & l'autre l'Aîle gauche avec le Géneral Lôwendahl. Pour soutenir ces Troupes, le Comte de Munnich accom-

accompagné du Prince-Antoine Ulrich de Brunswich-Wolffembuttel, leur amena en personne un troisiéme Corps. L'ennemi avoit assemblé toutes ses forces derriere les Palissades qu'il avoit munies de distance en distance de petits gabions pour se couvrir. L'attaque de la Contrescarpe fut des plus vive, le feu terrible, & la défense des Turcs opiniâtre. La confusion & la peur se mirent cependant parmi eux; ils commencerent d'abandonner leurs postes, & un grand nombre tant à pied qu'à cheval se jetta hors de la Ville, pour gagner leurs Galeres à la nage. Mais on les coupa par des Troupes & de l'Artillerie qui firent que ceux qui échaperent au feu, périrent dans la Mer. Le Seraskier ne voyant plus alors de ressource, fit arborer le Drapeau blanc, & envoya un Major des Janissaires au Comte de Munnich pour demander une suspension d'armes de 24. heures. On rejetta cette demande, & l'on répondit à l'Officier Turc que sur le champ il faloit livrer une des portes de la Ville. Il étoit environ dix heures lors de cet évenement. Le Velt-Marechal en aprit en même-tems un d'une autre espece, sçavoir, que les Hussars & les Cosaques avoient déja pénetré dans la Ville du côté de la mer à l'endroit où le Seraskier & les Bachas étoient sortis pour gagner leurs Galeres, & que ceux-ci s'étoient rendus à discrétion avec le reste de la Garnison, ayant demandé seulement la vie sauve, ce qui leur fut accordé.

On mit sur le champ un Détachement à une des Portes, & la Garnison désarmée fut conduite au Camp. Dix-huit Galeres Turques qui étoient à la Rade d'Oczakow, & qui canonnoient aisément l'Aile droite des Russiens, voyant cette Ville réduite, leverent bientôt l'ancre, & gagnerent le large.

Les Troupes passerent la nuit aux mêmes endroits qu'elles avoient occupés pendant le jour, & le lendemain

demain 14. elles retournerent au Camp. On nomma le même jour le Major-Géneral Bagmetow pour commander dans la Place, où il entra avec une garnison suffisante.

C'est ainsi que les Russes se sont emparés d'une Forteresse défenduë par une Armée entiere, & cela l'épée à la main. Le 15. on chanta à leur Camp le *Te Deum* en actions de graces d'une conquête si glorieuse aux Armes de S. M. Czarienne. On fit à cette occasion une décharge de 101. pieces de Canon, & une triple salve de toute la Mousqueterie.

Voici la liste des prisonniers qu'on a faits dans la Place. Le Seraskier *Jaghia*, Bacha à trois Queuës, & Gendre du dernier Grand Vizir; *Mustapha-Bacha*, Commandant d'Oczakow, Bacha à deux Queuës, *Asman-Bey*, Chef de 3000. Bosniakes qui étoient venus de Bender; douze des principaux Officiers du Seraskier, & cinq du Bacha d'Oczakow; 56. Officiers des Bosniakes, Spahis, Janissaires, & Arnautes; 3174. Soldats, 200. Domestiques, & 1200. Femmes & Enfans.

Le nombre des morts qu'on a enterrés jusqu'au 20. Juillet inclu, monte à 17000. Soldats Turcs. On ne sçait pas le nombre de ceux qui ont été noyés dans la Mer, & il y en a encore beaucoup d'ensevelis sous les ruines des magazins & maisons qui ont sauté en l'air. Parmi les morts il y a aussi cinq Bachas à deux Queües.

La perte du côté des Russiens se réduit à ce qui suit. Tuez, *Fedor Laurow* & *Iwan Tolstoy*, Capitaines aux Gardes de S. M. 43. Subalternes & Soldats des mêmes Gardes. De l'Armée, *Kondyroff*, *Baltzer*, *Kellinger*, *Lerman*, Colonels. *Peterson*, *Maas*, Lieutenans-Colonels. *Rtischtzew* & *Kochoffsky*, premiers Majors. Trente autres Officiers & 975. Subalternes & Soldats.

blessés

Blessez, le Lieutenant Géneral *Keith* & le Lieutenant-Géneral Baron de *Löwendahl*; les Brigadiers *Lieven* & *Hamph*, tous quatre hors de danger. Le Capitaine *Iwan Schuwalow* & le Lieutenant Capitaine *Wasiley Tschitzerin*; *Etienne Kafftireff* & *Charles Magnus* de *Lowenwolde*, Lieutenants. *Fedor Maximowitz* & *Nicolai Repninsky*, Enseignes, & 148. Subalternes & Soldats des Gardes de S. M. De l'Armée, il y a de blessés les Colonels *Streschneff*, *Jeropkin*, *Matrunin*, *Pfenninger*, *Karauloff*, *Opazinin*, qui sont aussi hors de danger; les Lieutenants Colonels *Boekler* & *Tcherbynin*, dix-neuf Majors, 55. Capitaines & Enseignes, 2752. Subalternes & Soldats. Le Feld-Maréchal Comte de Munnich a eu un cheval tué sous lui & un autre blessé, & quelques coups de mousquet dans le chapeau & dans le justaucorps. Le Prince de Brunswick a eu aussi un cheval tué sous lui, & un cheval de main à son côté. S. A. S. a pareillement un coup dans ses habits. Le Lieutenant Colonel *Heimbourg*, qui accompagnoit ce Prince, a été blessé, un de ses Pages tué, & un autre blessé.

On a pris sur les Ennemis, ou trouvé dans la Place, neuf Queües, parmi lesquelles il y en a une du Seraskier, les deux autres ayant été brûlées. Huit Bulaves. Sept boucliers d'argent doublés de velours. Un grand nombre de Drapeaux, mais déchirés, comme les Turcs ont accoutumé de faire, 82. Canons de bronze, 6. de fer, 7. Mortiers, 1. Haubits. Quelques mille Chevaux richement enharnachés, non compris ceux qui ont peris dans la Ville ou dans la Mer. Les Armes de la Garnison & entr'autres plusieurs milliers de beaux sabres. Un grand butin en argent comptant, en Or & en Argent, en pierres prétieuses, non comptis ce qu'il y a encore sous les ruines. Plusieurs milliers de Moutons

&

& de Bêtes à cornes. Une grande quantité de Seigle, d'Avoine & de Caffé, &c.

III. Aprés que Mr. de Munnich eut laissé dans *Oczakow* une garnison de 5000. hommes, & les provisions necessaires, son Armée se remit en marche le long du *Bog*, & ayant fait 60. werstes, elle fut rejointe le 22. Juillet par le Lieutenant-Géneral Leontieff, qui, pendant l'attaque d'*Oczakow*, étoit resté en arriere avec une partie de l'Armée, les Magazins & les gros bagages. Le 23. un parti de Cosaques du Tanaïs raporta que les Turcs avoient quitté leur Camp de *Bender* pour marcher vers les Russiens, & que leur Avant-Garde n'étoit plus qu'à deux werstes de leur Camp. A peine eut-on cet avis qu'un gros de Turcs vint se jetter sur les Equipages du Géneral Munnich & du Prince de Wolffembuttel. L'on détacha une Compagnie de Cuirassiers & quelques autres Troupes qui le dissipetent. Presque dans le même-tems 350. Fouriers, Maîtres des Logis & autres qu'on avoit envoyé tracer un nouveau Camp, sous les ordres du Colonel Fermer & du Lieutenant Colonel Lievens, avant d'avoir été joints par deux Régimens de Cavalerie qui devoient les soutenir, furent environnés par plusieurs milliers de Turcs. Le Colonel fit aussi tôt mettre pied à terre à son monde, & en forma un Bataillon quarré. Dans cette contenance il soutint l'attaque avec tant de bravoure, qu'il obligea l'ennemi à se retirer, n'ayant eu que neuf blessés, & trois hommes pris par les Infidéles, des mains desquels ils se dégagerent cependant peu aprés, & raporterent que le Corps de Turcs qu'on avoit repoussé étoit de 5000. hommes, & étoit venu de *Bender* avec 10000. Tartares, dans le dessein de couper le Géneral Leontieff. Le 24. l'Armée alla occuper le Camp tracé la veille: Elle continua le lendemain

&

& le jour suivant à remonter le *Bog*. Mais on croit qu'elle aura depuis replié sur la gauche pour aller passer le *Niester* dans les environs de *Bender*, avant que l'Armée commandée par le Grand Vizir que l'on aprend en marche & de 50000. hommes, ait joint celle du Seraskier.

On s'en tiendra à ce recit, pour en donner un autre des opérations de l'Armée qui est sous le commandement du Géneral Lasci, & qui a fait aussi de grands progrés depuis qu'elle a penetré dans la Crimée, où nous l'avons laissée le mois passé.

Le commencement assez favorable de l'entreprise de l'Armée Russienne dans la Peninsule de *Crimée*, & telle qu'on l'a raporté, en promettoit une heureuse suite. En effet, les évenemens arrivés depuis sont de cette sorte ; en voici le détail apporté à la Cour de Petersbourg par Mr. Lieven, Ajudant Géneral du Velt-Maréchal Lasci.

Pendant la marche de ce Géneral vers *Arabat*, la Flotille Russienne consistant en 217. petites Barques, fut cannonée à diverses reprises par la Flotte Ottomane composée de trois Vaisseaux de guerre, 23. Galeres, 70. demi-Galeres, & de plusieurs autres Bâtimens. Le 11. Juillet cette Flotte des Infidéles s'étant disposée à une attaque génerale, avoit encore fait un feu violent sur la Flotille, & même sur l'Armée qui ne s'en éloignoit pas. Mais on lui répondit de toute l'Artillerie avec un tel succés, que les Galeres ennemies furent obligées de se mettre bientôt à l'abri derriere leurs Vaisseaux ; & vers les 4. heures toute la Flotille Turque mit à la voile vers *Arabat*.

Suites des opérations des Russes en Crimée.

L'Armée du Général Lasci n'offre rien de curieux dans sa marche jusqu'au 19. Juillet, qu'ayant passé la Mer croupissante, elle la dirigea le long de la Riviere *Karas*, vers la Ville de *Karas-Basar*. Des deux

deux côtés de la Riviere & de celles qui y tombent, il y avoit un grand nombre de Bourgades & maisons, qu'on a ruinées à mesure que l'Armée avançoit: Les Cosaques n'ont pas cessé pendant cette marche d'être aux prises avec les Turcs & les Tartares, dont ils ont ramené nombre de prisonniers. Le 23. vers les onze heures il y eut une espece de combat reglé à 29. werstes de la Ville de *Karas-Basar*. Le Général Lasci ayant été attaqué par un Corps considerable d'ennemis commandé par le Kan en personne, l'attaque fut d'abord trés-vive, mais aprés quelques décharges des Russiens, l'ennemi se retira vers les montagnes où il fut poursuivi avec perte par les Cosaques & les Kalmouchs.

Le 24. l'Armée fit halte sur le bord de la Riviere *Karas*, pour donner le tems aux Troupes de se reposer des fatigues de leurs marches, & des chaleurs du Soleil. Mais les Cosaques & les Kalmouchs se détacherent par partis dans tous les environs de la Ville de *Basar*, & revinrent ce jour-là avec environ mille Prisonniers, un butin considerable, & quantité de moutons & bêtes à cornes.

Le Comte de Duglas, Lieutenant-Général, prit le 25. les devans vers *Basar* avec un Corps de 6000. Dragons & Fantassins, & fut suivi par le Velt Maréchal Lasci & toute l'Armée. Aprés qu'on eut mis en fuite nombre de Tartares qui vouloient s'opposer au passage des Russes, on découvrit prés de la Ville, sur une hauteur qui paroissoit fortifiée, un Corps de Turcs qui alloit à 15000. hommes. On détacha là-dessus deux Régimens de Dragons & tous les Cosaques & Kalmouchs de l'Armée pour les aller attaquer, & s'emparer de *Basar*, ce qui fut exécuté le même jour avec succés. On mit les Turcs en déroute, & la Ville fut prise, pillée & entiérement réduite en cendres. Cette Place étoit considerable.

Il

Il y avoit deux Eglises Grecques & Arméniennes, 1060. Maisons appartenans à des Habitans de l'une & de l'autre de ces Religions; 200. habitées par des Juifs; 27. Magazins, les uns de pierre, les autres de charpente; 28. Mosquées, ou Eglises Mahometanes, dont six étoient de pierre; 8800. Maisons; 50. Moulins, & plusieurs autres Edifices, non compris ceux des Fauxbours. Les Russiens y ont fait un butin inestimable tant en marchandises qu'autres effets prétieux, les Habitans dont plusieurs ont été massacrés, n'ayant pas eu le tems de les sauver. La Ville qu'on vient de ruiner étant située dans les avenuës des Montagnes, où les passages sont si étroits qu'à peine trois hommes peuvent y marcher de front; & les fourages commençans d'ailleurs à manquer, le Maréchal Lasci jugea à propos de retourner sur ses pas avec les Troupes reglées, aprés avoir donné ordre aux Cosaques & Kalmouchs de ruiner & de saccager le plus d'habitations qu'il leur seroit possible dans ces montagnes, & alla camper à un endroit nommé *Remanjem*.

Prise & destruction de la Ville de Basar.

Le 26. l'Armée qui étoit entierement sortie des montagnes, ne parut pas plûtôt dans la plaine, qu'on vit l'ennemi s'avancer de l'autre côté de la Riviere de *Karas*, au nombre d'environ 50000. hommes. D'abord toutes les Troupes irrégulieres avec quelques Régimens d'Infanterie & de Dragons furent détachées vers la Riviere qu'ils passerent, & la cotoyerent toujours en descendant, afin d'empêcher l'ennemi d'en aprocher, pendant que les Cosaques & les Kalmouchs vinrent souvent aux prises, le repousserent chaque fois, & l'obligerent à se retirer, ayant été soutenus par l'Artillerie de Campagne. Dans ces escarmouches les ennemis ont eu deux de leurs Murses prisonniers qui ont été amenés au Camp avec un de leurs principaux Drapaux. S'étans ensuite retirés, Mr.

de Lasci rappella les Troupes détachées, & continua sa marche, laissant les gros Bagages sur les bords de la Riviere avec un Détachement de 7000. hommes pour les couvrir. Deux mille Kalmouchs qu'on avoit envoyés dans les Montagnes, firent encore le même jour plus de mille prisonniers, parmi lesquels il y avoit des Murses qu'ils amenerent à l'Armée avec un butin trés-considerable.

Pendant six jours que le Géneral Lasci a employés depuis le 26. Juillet jusqu'au premier Août pour se rendre de la Riviere *Karas* jusqu'à l'embouchure de celle de *Sangura*, il a fait mettre le feu à toutes les Habitations, Villages, Bourgades, 15. à 20. werstes à la ronde, par les Cosaques & Kalmouchs qui ont amené au Camp 50. à 60000. Bœufs ou Moutons, quoique durant cette marche l'ennemi n'ait cessé d'harceler les Troupes; & cependant dans toutes ces rencontres, la perte des Russes n'a point passé 70. hommes tant tués que blessés.

Le premier Août on fit passer la Riviere *Sangura* aux Troupes irrégulieres, à l'arriere-garde de l'Armée, & à une partie des Bagages. Les Tartares ayant le Kan à leur tête, voulurent profiter de l'occasion. Ils parurent avec environ 20000. Turcs, & s'aprocherent des Russes de la distance d'une werste & demie. Les Dragons & l'Infanterie qui avoient passé la Riviere, s'avancerent pour leur faire tête; mais au lieu d'en être attaqués, comme on s'y attendoit, les Turcs & les Tartares se retirerent au contraire, aprés avoir essuyé pendant quatre heures tout le feu de l'Artillerie Russienne.

Le 2. & le 3. le Maréchal Lasci séjourna encore dans son Camp; il passa le 4. la Riviere *Sangura* avec le reste de son Armée, dans le dessein de se reposer pendant quelques jours de l'autre côté de cette Riviere, où les fourages sont abondans, & de

continuer

continuer ensuite ses opérations, selon les mouvemens de l'ennemi.

Ce sont là celles qu'on avoit à mettre au jour de l'Armée du Géneral Lasci en *Crimée*. Le butin qu'elle a faite dans ce Pays-là, a été si considerable qu'un Bœuf ne s'est vendu qu'un rouble, & il n'y a eu pendant toute cette expédition que peu ou point de malades. Le Maréchal a fait son possible, mais en vain, pour engager les Tartares & les Turcs à une Bataille générale. Leur retraite suivoit toujours les mouvemens qu'on faisoit à ce sujet; cependant on compte leur Armée forte de 90000. hommes, y compris 20000. Spahis & Janissaires. C'est, dit-on, sur des representations du Bacha Turc qui commandoit ces derniers, que le Kan a toujours évité la Bataille, d'où le Maréchal Lasci a pris occasion de retourner vers la Mer croupissante, & y a fait jetter un pont à l'endroit le moins large. Celui qu'il avoit fait construire pour entrer en *Crimée* étoit long de deux werstes.

V. Ces avantages remportés dans la Crimée par l'Armée du Velt-Maréchal Lasci, ont occasionné de nouvelles réjoüissances à *Petersbourg*; on a fait, entr'autres, le 24. Août une triple décharge de toute l'Artillerie de l'Amirauté & des Forteresses. On avoit exposé la veille dans une Sale du Château de *Petershoff* une partie des Queües de Cheval, des Drapeaux, des Bâtons de commandement, & des Boucliers d'argent qui ont été pris sur les Turcs à la prise d'*Oczakow*. S. M. Cz. les est allé voir elle-même.

Les avis qu'on a reçu de Turquie depuis ce qu'on en a mis dans l'Article d'Hongrie, c'est que le Bacha qui a rendu aux Impériaux la Ville de *Nissa*, sans coup férir, a eu la recompense telle que l'avoit annoncée le Commandant Turc de *Widdin*, c'est a dire, qu'à son arrivée à *Andrinople*, il a été étranglé par

ordre du Grand Seigneur, aussi-bien que l'Aga qui a négocié la Capitulation avec le Géneral Philippi.

POLOGNE.

I. MUstapha-Effendi, Ambassadeur de la Porte-Ottomane, avant de se rendre de *Fraustatt* à *Varsovie*, avoit passé à *Lowiczz*, où il s'aboucha avec l'Archevêque de Gnesne, Primat du Royaume. Le 26. Juillet ce Ministre fut magnifiquement traité par le Grand Chancelier de la Couronne, & le lendemain il partit pour retourner en Turquie.

Assemblée des Ministres à Nimirow, pour traiter de la Paix.

II. Le 22. du même mois les trois Ministres Plénipotentiaires de Russie au Congrés de *Nimirow*, arriverent en cette Ville avec un Equipage nombreux, consistant en 8. Carrosses magnifiques, 25. Chevaux de main, & cent Chariots escortés par une Compagnie Polonoise & cent Dragons. Les Ministres Plénipotentiaires de la Porte qui campoient depuis quelque-tems, prés de la même Ville, y firent leur entrée publique avec beaucoup de pompe. La marche commença par un Détachement de 120. Dragons commandé par un Colonel, & précedé de toute la Noblesse du Palatinat de *Braclau* en bel ordre. Le premier Interprête de la Porte venoit ensuite accompagné de douze Pages habillés de blanc, & cinq Chevaux de main, dont les harnois étoient superbes. Il étoit suivi de Mustapha-Effendi, second Plénipotentiaire de la Porte qui avoit auprés de lui douze Pages, aussi habillés de blanc, & portans des Sabres magnifiques. Ils étoient précedés de 10. Chevaux de main ayans des harnois parsemés de pierres préticuses. Le troisiéme Plénipotentiaire venoit ensuite avec un pareil Equipage, & aprés lui le Reis-Effendi, premier Plénipotentiaire, accompagné de dix Turcs de distinction. Outre les Pages qui l'entouroient,

roient, il avoit encore à ses côtés quantité de Jeunesse Turque richement vêtuë, & portant des Sabres magnifiques. 30. Palfreniers conduisoient un pareil nombre de chevaux Arabes des plus beaux, & dont les selles étoient ornées de perles & de pierres prétieuses. La marche étoit fermée par 400. personnes de la suite de ces Plénipotentiaires, qui furent reçus dans la Ville au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie. Aprés les complimens ordinaires sur leur heureuse arrivée, le Général Miet les conduisit au Quartier qui leur étoit destiné de l'autre côté de la Riviere, à peu de distance de celui du Baron de Dahlman, troisiéme Plénipotentiaire de l'Empereur. Les Equipages des Ministres Turcs consistent, entre-autres, en 150. Chameaux, 130. Asnes ou Mulets, 200. Ures ou Bœufs sauvages, & 200. Chariots. Leurs Tentes sont d'une grande magnificence. L'entrée de ces Ministres avoit été précedée de l'arrivée du Comte d'Ostein, deuxiéme Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, qui se rendit le 20. sous l'escorte de plusieurs Drapeaux Polonois & quelques Compagnies de Dragons, à la Tente du Baron de Dahlman. Le Comte de Welsegg, premier Ministre du même Monarque, n'étoit attendu que pour le mois de Septembre. On n'aprend rien qui se soit encore passé au sujet de la négociation pour la Paix, quoique les Ministres ayent déja eu trois séances. Selon les derniers avis qu'on a de *Nimirow*, elles n'avoient jusques-là roulé que sur la sureté publique, & sur le maintien du bon ordre pendant la tenuë du Congrés. Ces avis portent néanmoins qu'on va mettre incessanment divers Articles sur le tapis pour servir de Préliminaires à la Paix, à laquelle les Ministres de la Porte montrent assez de penchant. Il y a d'ailleurs toute présomption, que l'hiver ne se passera point sans que l'on parvienne à

la conclure ; & les progrés des Russes la donneront, sans doute, suivant l'intention de S. M. Czarienne.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. LOndres. Madame de Montijo, Ambassadrice d'Espagne, est sur son départ pour retourner à Madrid ; & le Chevalier Thomas Geraldino est actuellement à la Cour en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi Catholique. Il a commencé son ministére par présenter, au nom du Roi son Maître, un Mémoire pour soutenir que la *Caroline* est située par le 32. dégré de latitude Septentrionale, & par le 294. de longitude, & que la *Georgie* étant située au Sud de la *Caroline*, ces deux Colonies se trouvent sur le Territoire de la Monarchie Espagnole, conformément au Traité de l'an 1670. Il est fait aussi mention dans ce Mémoire, de *Gibraltar* & de *Port-Mahon* ; & comme le Roi Catholique propose en même-tems à la Cour une Alliance à laquelle il seroit bon d'inviter les Rois de Portugal, de Sardaigne, de Prusse, & la République d'Hollande, il paroit que les prétentions de l'Espagne sur la *Caroline*, la *Georgie*, & les deux Ports dans l'Isle de Minorque, ne sont avancées que pour mieux manifester les sacrifices qu'elle pourroit faire, si l'on consentoit à l'Alliance qu'elle propose dans une conjoncture, où il semble qu'elle a ses vûës particulieres.

II. La Famille Royale vient d'être augmentée d'une Princesse, dont la Princesse de Galles accoucha

la

la nuit du 12. Août au Palais de *St. James*. Nous passerons ici les complimens du Lord-Maire & de la Cour des Aldermans, qui ont été faits à ce sujet au Roi & à la Reine. On ne dira rien non plus de tous les autres complimens de félicitation que les Universités, & les Seigneurs & Dames de la Cour ont fait à la même occasion à L. M. & à L. A. R. le Prince & la Princesse de Galles, ni de la cérémonie du Baptême où l'on donna le nom d'Auguste à la jeune Princesse : Cérémonie qui s'est faite le 9. Septembre par l'Archevêque de Cantorbury, dans un des apartemens du Palais de St. James. Mais ce qui ne doit pas être mis dans le silence, c'est que cette naissance, au lieu d'affermir la bonne intelligence entre le Roi & le Prince son fils qui depuis un tems paroissoit un peu altérée, y a de nouveau semé le trouble : S. A. R. ayant par-là encouru la disgrace du Roi, que le Comte d'Essex lui notifia le 23. Août, accompagné d'un Messager d'Etat, en se rendant chez Elle pour lui défendre la Cour. La curiosité du public veut en aprofondir tout le sujet qui est une espece de mystere ; mais la commune opinion est, que le Prince de Galles a eu le malheur de déplaire au Roi son pere, parce qu'en amenant la Princesse son Epouse au Palais de *St. James* le jour qu'elle y accoucha, il ne donna point part à L. M. qu'avant de quitter le Palais de *Hamptoncourt*, elle sentoit déja les douleurs de l'enfantement.

Disgrace du Prince de Galles.

Cependant la Cour de *St. James*, c'est-à-dire, la Cour du Prince de Galles, est trés-nombreuse & trés-brillante. Il y va un monde infini voir la jeune Princesse. Les Dames y vont aussi rendre leurs visites à la Princesse de Galles qui joüit d'une santé parfaite ; & tous les jours les apartemens du Prince sont remplis de Seigneurs qui lui font leur cour. Son Altesse Royale qui les reçoit trés-gracieusement, les invite

invite ensuite à écrire leurs noms dans un Registre où il rassemble ceux de ses meilleurs amis. On croit devoir conclure de tout ceci, que la mésintelligence entre le Roi & le Prince pourroit bien subsister encore long-tems, d'autant plus que personne ne s'employe ou n'ose s'employer pour les raprocher.

NB. Cette nouvelle, & les circonstances que j'en donne, pour être arrivées dans les mois d'Août & de Septembre, ne pouvoient paroître que dans le present Journal; toute personne tant soit peu censée en conviendra. Cependant un Particulier dont je reçois Lettre sans datte, sans signature & sans être affranchie, me l'impute à faute. Selon lui, ce que je rapporte de la désunion du Prince de Galles d'avec le Roi son pere, devoit être annoncé dés le mois passé. Sa Lettre écrite en Latin porte, entr'autres, les termes que voici. *Auctor libelli vestri menstrui diversimodè, secundùm peritorum judicium deliquisse, nec exacti partes Historici explevisse videtur: Inprimis de rebus Britannicis nihil commemorat, quasi verò discordiam Regem inter Regisque Filium cognoscere nihil intersit, quæ eo usque jam excrevit ut vel ipsi Magnates Regni (veluti fama refert) reconsiliationem moliri vereantur, ac nemo reperiatur qui Joab agere intendat ut Absalonem in Davidis amicitiam reducat &c.*

Mais si Mr. l'Epistolier est tellement initié de ce que présente la Cour Britannique, & si ses correspondances lui procurent un récit si prompt & si exact des évenemens, je ferai volontiers usage de ce qu'il lui plaira m'envoyer, avec cette condition néanmoins que les faits soient marqués du sceau de la certitude, qu'il les adresse francs de port, & avec les enseignes ordinaires d'une Lettre.

En

En second & en troisiéme lieu, l'anonyme me fait un crime capital de ce qu'en donnant la liste des Régimens Impériaux qui sont en Hongrie, je n'ai mis qu'une au lieu de deux Compagnies de Grenadiers à chaque Régiment d'Infanterie, ce qui étoit à corriger, comme il l'est dans l'*Errata* du présent mois, aussi-bien que le nombre trop grand de 24000. hommes dont la Flotte Impériale est montée. L'Imprimeur a suivi en ceci deux listes également fautives, mais quant à ces deux points seulement; car personne n'ignore que les Régimens d'Infanterie comprennent chacun deux Compagnies de Grenadiers, & qu'une Flotille telle qu'est celle de Sa Majesté Imperiale peut être duëment armée avec 4. à 5. mille; & qu'on a voulu mettre 4000. hommes au lieu du nombre exorbitant de 24000.

Il m'avertit finalement que pour mettre dans un narré plus distinct, & ne point passer toutes les circonstances des Combats & des Siéges dans mon ouvrage, j'aye à n'y pas épargner une feüille au-delà des cinq qui en font le nombre ordinaire, & de recevoir de lui cet avis : *Hæc bono dicta animo*, dit-il, *æqui bonique consulito.*

Voilà donc, suivant l'avis de Mr. l'Epistolier, ce qui doit me diriger. Mais me repondra-t il de l'acquiescement du public, où il devroit être en consequence, d'augmenter aussi d'un sixiéme le prix de mon ouvrage mensal, dont personne que lui ne m'a encore formé des plaintes de la nature des siennes. De cette digression, d'ailleurs peu necessaire, je passe à ce qui me reste à presenter à mes Lecteurs.

III. La Cour n'a pas encore pris de résolution finale sur son accession au Traité de Vienne dont le Projet lui a été communiqué; mais voici la reponse provisionnelle qu'Elle a fait donner à ce sujet aux Mini-

stres

ſtres de l'Empereur & du Roi Trés-Chrêtien.

" Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne eſt trés-
„ ſenſible à l'attention que lui ont témoignée S. M. I.
„ & Cath. & S. M. T. C. en lui faiſant communiquer
„ le projet du Traité Définitif. L. M. Imp. & Trés-
„ Chrêtienne doivent être perſuadées, que Sa Maj.
„ Britannique n'échapera aucune occaſion d'uſer de
„ retour par une confiance réciproque.

" Le Roi de la Grande-Bretagne voit avec plai-
„ ſir la juſtice qu'on a faite à ſes ſentimens, par
„ raport au rétabliſſement & à la conſervation de la
„ tranquillité publique.

" Quant à la demande faite par les Miniſtres de
„ l'Empereur & de la France dans le Mémoire qu'ils
„ ont preſenté, Sa Majeſté Britannique déclarera,
„ auſſi-tôt que faire ſe pourra, ſi Elle veut prendre
„ part au Traité Définitif & en quelle maniere; la
„ même communication & la même demande ayant
„ été faites aux Etats-Généraux, & Sa Maj. ayant
„ toujours agi de concert avec eux pendant les der-
„ niers troubles & depuis, dans tout ce qui regarde
„ le rétabliſſement de la Paix, Sa Majeſté concer-
„ tera, ſans perte de tems, avec eux la réſolution
„ qu'il conviendra de prendre conjointement, par
„ raport à cette affaire. „

IV. *Hollande.* On eſt perſuadé que les Etats-Généraux, avec la Cour de Londres, ſe conformeront, quant au Traité qu'on nomme Définitif, aux vûës de l'Empereur & du Roi Trés Chrêtien. En attendant, la premiere Réſolution qu'ils ont priſe pour être communiquée aux Miniſtres de ces deux Monarques porte en ſubſtance, " que L. H. P. s'étoient
„ fait lire la Copie du Projet du Traité Définitif,
„ qui leur avoit été communiquée; que comme
„ l'Empereur & le Roi T. C. laiſſe au choix de
„ L. H. P. de prendre part à ce Traité comme

Elles

Elles le trouveront à propos, Elles en avoient com- "
muniqué le Projet aux Provinces de l'Etat, selon "
la coutume, & qu'aprés qu'on auroit reçu leurs "
avis, les Etats-Generaux ne tarderoient point à "
se déclarer sur le parti qu'il leur conviendra de "
prendre. „

Mais Mr. Horace Walpole, à qui les Etats Generaux firent voir cette Résolution avant de la communiquer aux Ministres des Cours de Vienne & de Versailles, leur fit remarquer qu'ils ne feroient pas mal d'y remercier l'Empereur & le Roi Trés-Chrêtien, comme il est d'usage, de l'honneur que ces Monarques leur faisoient en leur communiquant le Traité en question, & en les invitant à y avoir part; & que comme Sa Majesté Britannique dans sa réponse sur le même sujet avoit déclaré " qu'en tout ce "
qui regarde la paix, Elle avoit toujours agi de "
concert avec les Etats Generaux; „ de même L. H. P. auroient dû inserer les mêmes expressions ou d'équivalentes dans leur Résolution, pour témoigner aussi de leur côté la bonne intelligence & l'harmonie qu'il y a à cet égard entr'elles & la Grande-Bretagne. On veut suposer que ces avis de Mr. Walpole auront été suivis dans la Résolution de l'Etat, des changemens qu'il lui a proposés, avant qu'elle n'ait été communiquée aux Ministres de l'Empereur & du Roi Trés-Chrêtien.

Les Provinces ne sont pas seulement consultées sur cette importante affaire, les Etats-Generaux ont aussi fait inviter depuis peu de jours le Ministre d'Espagne à une Conference, dans laquelle deux Deputés lui déclarerent, que le Projet du Traité Définitif leur ayant été communiqué aux fins de l'approuver & d'y acceder; ils souhaitoient sçavoir si le Roi d'Espagne approuvoit tout le contenu de ce Traité, & si S. M. Cath. s'étoit engagée d'y acceder.

Le

Le Marquis de St. Gilles n'a rien repondu de positif à cette demande, ayant déclaré seulement, qu'il croyoit pouvoir assurer L. H. P. que les Rois d'Espagne & de Naples n'avoient point encore accedé au Traité, non plus que le Roi de Sardaigne. Aprés cette Reponse du Ministre d'Espagne, les Députés le prierent, au nom de l'Etat, d'informer sans délai le Roi son Maître de la Déclaration des Etats-Generaux, ce qu'il se charge de faire. Les mêmes Députés, dans une Conference qu'ils eurent ensuite avec le Comte de Chabannes, Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi de Sardaigne, ils lui firent une pareille déclaration. D'où l'on conjecture que les Etats Generaux ont dessein de ne pas s'éloigner, quant à ce point, des intentions des Cours de Madrid & de Turin.

V. Le Prince d'*Oost-Frise* ne veut point permettre que les Commissaires de la Republique assistent aux conferences que ceux de l'Empereur se proposent de tenir pour terminer les démêlés d'Oost-Frise; d'où les Etats Generaux ont pris occasion de resoudre qu'ils maintiendront fortement leur droit de mettre Garnison dans la Ville d'*Embden*, & défendront les Rentiens contre quiconque voudra les molester. Cette Résolution a été communiquée aux Cours de Vienne & d'Hannover, & a donné sujet à des Conferences entre les Ministres de ces deux Cours. Ainsi on compte sçavoir dans peu si les Commissaires de l'Etat seront reçûs aux Conferences de ceux que le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hannover, a envoyés en Oost-Frise, au nom de l'Empereur.

VI. On attendoit cette année quarante Vaisseaux des Indes tous richement chargés. Mais on a apris que huit de ces Bâtimens de la Compagnie Orientale, ont eu le malheur d'échoüer devant le Cap de Bonne

Esperance

Esperance le 21. Mai dernier, par un ouragan terrible. Ce sont le *Paddenbourg*, le *Flora*, l'*Ypenroode*, le *Gaudriam*, le *Rodenrys*, le *Buys*, le *Duynbeck*, & le *Westerwick*. Ils sont tous du deuxiéme & troisiéme Convoi. Il y en a sept qui sont entiérement perdus avec tout leur Equipage, pour avoir été brisés contre les Rochers; mais le huitiéme ayant été jetté sur un Banc, l'Equipage a eu le bonheur de se sauver. C'est une perte considerable. Mais on aprend qu'on charge à Batavia six autres Navires qui devoient incessamment mettre à la voile, pour la dédommager en partie, & faire exécuter un projet qui est celui de répandre à bas prix en Europe les Marchandises des Indes, pour détruire, s'il est possible, les Compagnies Orientales de *Coppenhague* & de *Stockholm* qui donnent tant d'ombrage à l'Etat.

VII. *Païs-Bas.* On a publié dans ces Pays un Cartel fait entre l'Empereur, la France, & les Hollandois pour se rendre réciproquement les Déserteurs. Et la Sérénissime Archiduchesse a fait publier aussi un Arrêt qui condamne au feu un Livre imprimé en Langue Flamande à La Haye, comme pernicieux au public, rempli d'invectives contre le St. Siége & la Jurisdiction Ecclésiastique, & injurieux à l'Autorité Royale. Ce Livre a pour titre, *Bericht van de Snoede onderneming en Vrouwen-roof, gepleegt doer den Bischop van Roermonde aen K. A. van Hartzheim Huyswrouwe van J. F. d'Eyschen Heere van Triest.*

Comme S. A. S. doit rester dans son Gouvernement Géneral de ces Provinces, depuis que la mort du Grand Duc de Toscane a ouvert la succession à cet Etat au Duc de Lorraine, le Comte de Harrach est revenu le 17. Septembre de Vienne à Bruxelles pour y reprendre ses fonctions de Grand Maître & de premier Ministre de S. A. S.; & les domestiques & autres personnes qui sont au service du Duc de Lor-

raine

raine, ont ordre de partir dans peu pour la Toscane. On doit aussi emballer les effets de S. A. R. qui sont à Bruxelles.

VIII. Quoique tous les Commissaires tant de l'Empereur, que du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats Generaux soient à *Anvers*, & qu'ils ayent déja tenu quelques conferences, on n'aprend pas qu'il s'y soit rien passé que l'on puisse communiquer au public. Voici entr'autres instructions celles dont les Commissaires Hollandois sont chargés. Elles se réduisent à ces deux chefs.

„ 1. De demander que les Articles du Traité de „ la Barriere & de la Convention de La Haye, par „ raport au Reglement des Limites de la Flandre, „ soient duëment exécutés, ce qu'on n'a pû obtenir „ de l'Empereur jusqu'a present; & qu'avant toutes „ choses on donne satisfaction à L. H. P. sur cette „ matiere.

„ 2. De demander aussi aux Commissaires de „ l'Empereur, avant d'entrer en déliberation par „ raport au Tarif, une liste des Droits d'Entrée & „ de Sortie, & de quelle maniere S. M. I. souhaite „ qu'ils soient reglés, afin qu'on puisse conferer là-„ dessus avec la Cour de la Grande-Bretagne.

Il n'est pas bien difficile de pénetrer le but des Seigneurs Etats Generaux dans ces deux Chefs, qui sont tout ce qui paroit des instructions dont leurs Ministres à *Anvers* sont chargés.

FIN.

ERRATA pour le mois de Septembre.

Page 185. ligne 8. Gouverneur de Rome, *lisez*, Gouverneur de Milan. *Page 217. ligne 24.* & d'une Compagnie de Grenadiers, *lisez*, & de deux Compagnies de Grenadiers. *Page 218. ligne 15.* 24000, hommes, *lisez*, 4. mille hommes.

La multitude de matieres interessantes qu'on n'a pû se dispenser d'inserer dans ce Journal, nous oblige à renvoyer au mois prochain ce qui se presentoit pour celui-ci à raporter des Naissances, Mariages & Morts.

TABLE

DES ARTICLES

du mois d'Octobre 1737.

ARTICLE I. *Litterature.* 238
ARTICLE II. *Italie.* 256
ARTICLE III. *France, Lorraine & Suisse.* 266
ARTICLE IV. *Allemagne Hongrie & Bosnie.* 280
ARTICLE V. *Russie & Pologne.* 290
ARTICLE VI. *Angleterre, Hollande & Pays-Bas.* 304

Extractum extensionis Privilegii Impressorii Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, ad sexennium.

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra suprànominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 4. Aprilis 1734. Infrascripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. Episc. Bamb. et Hiperb. Franc. Dux. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. Joan. Jos. a Schnappauf.